

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

25 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Cour constitutionnelle</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Dépôts</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Questions d'actualité (Article 83 du règlement)</b>	<b>5</b>
6.1	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Impact de la situation au Proche-Orient sur la coopération de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le Liban».....	5
6.2	Question de M. Bruno Bauwens à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Attitude du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vis-à-vis des récentes attaques de l'armée israélienne au Liban» .....	5
6.3	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Évolution à la baisse du nombre d'élèves au sein de la filière de promotion sociale» .....	8
6.4	Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, intitulée «Revente et marché illégal de bracelets électroniques» .....	9
6.5	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, intitulée «Coût des activités extra-scolaires et des frais de garderie» .....	10

6.6	Question de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Les clubs sportifs ont la corde autour du cou».....	12
6.7	Question de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances, intitulée «Rappel des mesures et outils de lutte contre la transphobie en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	13
<b>7</b>	<b>Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «La liberté de la presse et le pluralisme»</b>	<b>14</b>
<b>8</b>	<b>Hommage</b>	<b>23</b>
<b>9</b>	<b>Débat thématique: «La santé mentale des jeunes» (Article 84 du règlement)</b>	<b>24</b>

**Présidence de M. Benoît Dispa, président.**

– *La séance est ouverte à 14h05.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

**1 Congés et absences**

**M. le président.** – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance M. Segers, pour raisons de santé, et Mme Marghem, pour raisons personnelles.

**2 Cour constitutionnelle**

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**3 Questions écrites (Article 81 du règlement)**

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**4 Dépôts**

**M. le président.** – Nous avons reçu le rapport d'activités Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour l'année 2023 (doc. 15 (2024-2025) n° 1). Ce rapport d'activités a été envoyé à la commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Nous avons également reçu le rapport annuel 2023 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française de Belgique (doc. 16 (2024-2025) n° 1). Ce rapport annuel a été envoyé à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires.

**5 Approbation de l'ordre du jour**

**M. le président.** – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 19 septembre 2024, a procédé à l’élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 25 septembre 2024.

Entre-temps, M. Kaynak, Mme de Rodder, M. Dönmez, Mmes Dejardin, Laanan

et Lambelin, M. Casier et Mme Özen ont déposé la proposition de résolution relative à la préservation des droits des travailleurs et de la concertation sociale suite à l'annonce du gouvernement sur la fin des nominations des enseignants (doc. 17 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demande la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

## **6 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)**

**6.1 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Impact de la situation au Proche-Orient sur la coopération de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le Liban»**

**6.2 Question de M. Bruno Bauwens à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Attitude du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vis-à-vis des récentes attaques de l'armée israélienne au Liban»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Les bombardements israéliens s'intensifient au Liban où la situation devient de plus en plus alarmante. Une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies a d'ailleurs lieu aujourd'hui.

La population libanaise faisait déjà face à une crise humanitaire majeure depuis les explosions du mois d'août 2020. Aujourd'hui, une généralisation du conflit à l'ensemble de la région est à craindre. Il n'y a qu'un président de parti issu de la majorité pour se réjouir du «coup de génie» d'Israël lors de cette attaque. Les bipers utilisés par Israël dans un cadre médical ont fait des victimes collatérales, parmi lesquelles civils et enfants.

La situation internationale est vraiment alarmante et il est de notre devoir de nous en inquiéter, d'autant que la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient, depuis vingt ans, des partenariats de coopération avec le Liban, notamment dans les domaines de la culture, de l'enseignement et de l'égalité des chances.

Dès lors, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionnera-t-elle face à ces récentes attaques et cette tension dans la région? Faut-il craindre que le Liban

ne devienne un «second Gaza»? Quels sont les leviers de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour apaiser la situation et assurer la pérennité de nos partenariats avec la population libanaise?

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Si des milliers de bombes explosaient en même temps en Belgique, pendant que nous faisons nos courses, pendant que nous jouons avec nos enfants au parc ou pendant que nous attendons le tram, tout le monde aurait crié à l’acte terroriste et c’eût été légitime. Pourtant, nous ne réagissons pas aux actes commis par Israël...

Israël a posé des bombes dans des talkies-walkies et dans des bipers qui ont explosé partout au Liban. Ces attaques ont entraîné la mort d’au moins 37 personnes et fait des milliers de blessés. Toute la population libanaise a peur et presque un demi-million de gens se sont réfugiés à l’intérieur du pays. D’après le PTB, mais aussi les Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l’homme, Israël a commis un acte de terrorisme. Beaucoup de crimes de guerre sont perpétrés par l’État israélien depuis presque un an. Toutefois, malgré la résolution que nous avons tous signée au sein de ce Parlement, votre gouvernement ne dit rien, Madame la Ministre-Présidente.

Nous devons appeler au cessez-le-feu et exiger que notre gouvernement et nos universités n’aient plus aucun lien avec cet État génocidaire. L’année passée encore, les étudiants de nombreuses universités belges ont donné un signal très clair et courageux en demandant à leur université de briser tous les liens avec Israël. Aujourd’hui, nous savons que certaines universités wallonnes entretiennent encore des contacts avec Technion, cette société qui livre des produits technologiques à l’armée israélienne, entre autres pour la confection de drones qui aident à commettre ces crimes de guerre. Et votre gouvernement garde le silence...

Votre gouvernement condamnera-t-il l’acte terroriste commis par Israël au Liban? Pouvez-vous nous assurer qu’il n’y a aucun lien entre nos universités et ladite institution en Israël qui collabore au génocide?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame et Monsieur les Députés, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adhère pleinement aux communiqués politiques de la Belgique et de l’Union européenne. La ministre fédérale des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, a rencontré hier son homologue libanais et lui a rappelé notre vive inquiétude face à l’exposition des violences et au prix payé, notamment, par les victimes civiles. Elle lui a rappelé également que la solution serait nécessairement diplomatique, à savoir l’application unilatérale de la résolution 1701 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 11 août 2006. De son côté, notre Premier ministre a insisté sur l’importance d’une désescalade rapide.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est un partenaire important du Liban depuis plusieurs années. En 2022, l'OIF a créé une représentation permanente à Beyrouth. Je me rendrai par ailleurs au Sommet de la Francophonie organisé les 4 et 5 octobre prochains. Une résolution sur les conflits dans l'espace francophone est en cours de préparation et, dans le cadre de l'OIF, la situation au Liban sera évidemment prise en considération. De même, j'aurai à cœur de défendre nos valeurs au sein de cette organisation.

La question des universités a fait couler beaucoup d'encre. Vous connaissez la liberté académique de celles-ci. J'ai participé à l'ensemble des rentrées académiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception de celle de l'Université de Namur (UNamur). Dans la quasi-totalité des discours prononcés à ces occasions, les recteurs ont insisté sur l'importance de faire preuve de finesse dans ce débat. Aujourd'hui encore, certaines universités entretiennent des collaborations avec Israël, mais cela relève de leur choix académique et des analyses effectuées dans les institutions concernées. Je n'ai pas à me prononcer sur ces choix.

Enfin, je précise que les collaborations bilatérales entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Liban sont toujours d'actualité. J'en veux pour preuve, par exemple, que des œuvres d'auteurs de notre Fédération seront présentées à la Foire du livre au Liban.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, effectivement, les partenariats entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Liban, par l'entremise de la Francophonie, sont très importants pour les populations civiles et pour tous les secteurs et associations concernés. Je prends note de votre participation au prochain Sommet de la Francophonie, qui tend à nous rassurer, mais nous serons extrêmement attentifs à ce que votre présence serve à rappeler que nous nous positionnerons toujours derrière le droit international et le droit des populations civiles dans ces conflits. En effet, il est absolument inacceptable, aujourd'hui, en Belgique, que le président d'un parti de la majorité se réjouisse d'un acte de guerre qui a fait des victimes collatérales parmi les civils, y compris des enfants.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Certains sont vite rassurés dans cette enceinte...

Madame la Ministre-Présidente, la Palestine est occupée depuis 1948 et, pour créer ce régime d'apartheid, les Israéliens ont rasé des villages palestiniens tout entiers; 7 millions de réfugiés sont éparpillés aux quatre coins du monde en raison de cette occupation et de la guerre israélo-palestinienne. Les Palestiniens de Bethléem ne peuvent se rendre à Jérusalem! Les Palestiniens d'une région ne sont pas autorisés à se marier avec des Palestiniens issus d'une autre région que la leur! Ces derniers, victimes de la guerre, sont traités comme des citoyens de seconde zone. Face à ces faits, vous parlez d'une simple «inquiétude», avancez que la situation est prise en considération, affirmez qu'il faut faire preuve de finesse dans ce débat et dites respecter la liberté académique. Avec l'aide de l'Europe et, sem-

blerait-il, l'accord de votre propre gouvernement, vous affirmez au peuple palestinien que l'oppression israélienne pourrait se poursuivre. Je suis vraiment choqué!

**6.3 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Évolution à la baisse du nombre d'élèves au sein de la filière de promotion sociale»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – La semaine passée, le journal «*Le Soir*» a consacré un article aux difficultés rencontrées par l'enseignement de promotion sociale (EPS), qui connaît notamment une diminution de sa fréquentation. En dix ans, en effet, le nombre d'élèves dans cette filière a baissé de 15 %.

Si la crise de la Covid-19 n'a évidemment rien arrangé, il semble que les matières dispensées dans l'EPS ne répondent plus aux attentes des élèves. En outre, entre l'enseignement obligatoire, l'enseignement qualifiant, les formations dispensées par le centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), mais également les formations dispensées par le FOREM et Actiris, il est parfois difficile de s'y retrouver dans le paysage de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'EPS, qui s'ajoute à cette offre, est un choix difficile à opérer pour les élèves.

Madame la Ministre, vous avez indiqué votre intention d'apporter des solutions à ce problème, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoyant d'améliorer l'EPS et de lui donner plus de visibilité. Plusieurs questions restent néanmoins en suspens. Les filières de l'EPS répondent-elles aux attentes des élèves? Dans les zones rurales, comme en province de Luxembourg et dans le sud de la province de Namur, l'accessibilité de l'EPS n'est pas aisée. Quelles solutions envisagez-vous pour remédier à cette situation?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les causes de la baisse du nombre d'apprenants dans l'EPS sont effectivement plurielles: la Covid-19, le manque de visibilité de l'EPS ou encore la mutation des aspirations professionnelles du public cible. Face à ce constat, une réforme s'imposait, en particulier afin de s'adapter à certains publics, en particulier celui des zones rurales.

Dans le cadre de notre projet de réforme, une réunion conjointe des gouvernements se tiendra demain à l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) pour examiner tout ce qui existe dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Nous y aborderons une série de points clés concernant l'enseignement qualifiant, l'EPS et la formation. Nous discuterons notamment de la

proposition d'un changement de nom de l'EPS afin de répondre à la demande des acteurs, mais aussi de la campagne de communication qui sera lancée afin d'augmenter la visibilité de l'EPS. Nous souhaitons également proposer une offre beaucoup plus en phase avec la réalité des zones rurales. Nous travaillerons aussi à l'élaboration d'un cadre budgétaire commun pour cibler les efforts sur un public spécifique, prioritairement les demandeurs d'emploi, mais aussi un public infra-scolarisé ou encore les personnes pouvant fournir de la main-d'œuvre aux secteurs en pénurie. Nous veillerons également à améliorer la flexibilité grâce à la micro-certification ou l'enseignement hybride. Une grande force de l'EPS est son caractère hybride, avec du distanciel et du présentiel, ce qui est particulièrement intéressant pour un public rural qui ne doit pas se déplacer dans les grands centres urbains. Le fil conducteur de la réforme sera évidemment la qualité.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, votre réponse rassurera l'ensemble des enseignants de cette filière en proie à des difficultés. Indépendamment du nombre d'élèves, ces difficultés sont également liées au cadre budgétaire. Je suis également rassurée d'apprendre que vous vous pencherez particulièrement sur la situation problématique des zones rurales, identifiée par les acteurs de terrain.

#### ***6.4 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, intitulée «Revente et marché illégal de bracelets électroniques»***

**Mme Valérie Bluge (MR).** – D'après un article de presse, une dame a repéré sur la plateforme Marketplace une offre d'achat d'un bracelet électronique pour 300 euros. Le vendeur l'aurait acheté à 1 500 euros et aurait dû s'acquitter d'une dette pour conserver le bracelet. Ce dernier est accompagné de sa carte SIM qui serait toujours active. Le vendeur vante l'utilité du bracelet électronique pour comprendre le système GPS, voire apprendre à le désactiver. Cette offre pour le moins cocasse apparaît donc sur les réseaux sociaux.

Madame la Ministre, quelles mesures existent-elles pour garantir la récupération rapide et automatique des bracelets électroniques? Comment éviter que les bracelets électroniques soient mis en vente sur les réseaux sociaux? Comment améliorer le système? Comment les bracelets électroniques sont-ils actuellement désactivés? Comment l'administration s'assure-t-elle qu'ils ne fonctionnent plus?

**Mme Valérie Lescrenier,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, tout comme vous, cette situation m'a surpris. Mes services ont pris contact avec le Centre de surveillance électronique (CSE), qui dépend des maisons de justice. La procédure actuelle prévoit qu'en fin de peine, le bracelet soit remis

à nos agents au domicile du justiciable. Si le justiciable n'est pas présent, un second rendez-vous est fixé. Dans certains cas, le bracelet est restitué à la prison, ce qui engendre un déplacement du justiciable. Si le bracelet est perdu ou n'est pas rendu, des procédures de remboursement sont prévues et le justiciable s'expose à des poursuites.

Je tiens à vous rassurer: des balises sont bel et bien prévues pour sécuriser les bracelets. Je ne m'étendrai pas sur ces mesures pour des raisons de sécurité publique. Dans tous les cas, le bracelet est désactivé en fin de peine. Quoi qu'il en soit, je demanderai à l'administration de faire le point sur la procédure de fin d'utilisation des bracelets et examiner comment, ensemble, nous pouvons dégager des pistes d'amélioration.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse rassurante. Je ne surveillerai pas les réseaux sociaux pour voir si une telle situation se reproduit, car je ne suis pas intéressée par l'achat d'un bracelet électronique! (*Sourires*)

**6.5 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, intitulée «Coût des activités extra-scolaires et des frais de garderie»**

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – D'après le «Baromètre des parents 2024» établi par la Ligue des familles, les enfants d'une famille sur quatre ne participent à aucune activité extra-scolaire. La Ligue des familles souligne que cette situation est directement liée aux difficultés financières des parents.

Ce chiffre nous interpelle et nous touche. Les activités sportives et culturelles sont importantes pour l'épanouissement et le développement des enfants. Elles les aident également à réussir au niveau scolaire.

Le mois de septembre constitue une période difficile pour énormément de familles. Certains parents en difficulté financière n'osent tout simplement pas relever leur courrier, de peur de voir tomber une facture de plus. Des dépenses pleuvent de partout, qu'il s'agisse de fournitures scolaires ou d'activités extrascolaires.

Le MR s'est dit purement et simplement opposé à la gratuité des fournitures scolaires. Il l'a encore expliqué clairement ce lundi 23 septembre en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires. Votre parti, Madame la Ministre, n'est pas tout à fait clair sur ce point. Les Engagés n'expliquent pas exactement leurs intentions.

Pour le moment, les fournitures scolaires sont gratuites pour les enfants âgés de deux ans et demi à neuf ans, ce qui est indispensable pour les familles qui éprouvent des difficultés à joindre les deux bouts.

Quelles initiatives allez-vous prendre pour rendre les activités extrascolaires et les garderies scolaires plus accessibles? Allez-vous aggraver encore davantage la situation en suivant votre partenaire, le MR, et en supprimant la gratuité des fournitures scolaires? Ou allez-vous plutôt respecter les promesses que vous avez faites aux électeurs et faire en sorte qu'un enfant égale un enfant?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice. – Madame la Députée, il existe déjà toute une série d'opérateurs agréés en matière d'accueil extra-scolaire ou d'écoles de devoirs, soit par le biais de décrets, soit dans le cadre de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Concernant la participation financière des parents (PFP), des plafonds sont déjà fixés. Certaines de ces activités sont même proposées gratuitement.

Concernant les centres de vacances et les mouvements de jeunesse, mon administration et l'ONE réalisent actuellement un cadastre reprenant les tarifs appliqués. Ce cadastre nous permettra d'avoir une vue pleine et complète de la situation. En dehors de ce cadre, il m'est bien évidemment impossible de réguler les tarifs en vigueur pour les opérateurs non agréés..

Je voudrais également souligner que l'outil My.ONE reprend toutes les activités extra-scolaires proposées pour les enfants. Avec l'aide des services de l'ONE, je souhaite faire en sorte que le choix des activités proposées soit élargi et que les tarifs soient clairement mentionnés. Ceci devrait permettre aux parents d'avoir accès à des informations claires en termes d'activités proposées, que ce soit à des tarifs abordables ou gratuitement.

**Mme Amandine Pavet (PTB)**. – Les élus de ce Parlement qui sont parents ont la chance de pouvoir offrir des activités extra-scolaires à leurs enfants. La réalité à l'extérieur de ce Parlement n'est pas la même. Le «*Baromètre des parents 2024*» de la Ligue des familles montre qu'un parent sur quatre ne peut pas offrir d'activités extra-scolaires à ses enfants! Et vous nous dites qu'il n'y a pas vraiment de problème, Madame la Ministre! Je suis choquée!

Votre parti, Les Engagés, a mené sa campagne en affirmant qu'un enfant égale un enfant. Or, la première chose que fait votre gouvernement lors de la rentrée parlementaire est de dire aux parents qui ont du mal à boucler les fins de mois qu'ils devront sans doute, dans les années à venir, payer encore plus cher la scolarité de leurs enfants. C'est inacceptable!

Je vous vois hocher de la tête, mais vous n'êtes pas claire, contrairement à votre partenaire de gouvernement, le MR, qui dit clairement que les aides pour l'acquisition des fournitures scolaires seront supprimées. Les Engagés ne sont pas clairs à ce sujet et c'est un gros problème. Cependant, nous savons pourquoi vous n'êtes pas claire, Madame la Ministre. Vous savez que vous allez être obligée de tromper vos électeurs et vous attendez le 13 octobre pour montrer votre vrai visage!

**6.6 Question de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Les clubs sportifs ont la corde autour du cou»**

**M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés).** – Sudinfo a récemment annoncé que 85 % des clubs sportifs ont augmenté le montant de leur cotisation par rapport à il y a deux ans. Sont ici visés tous les clubs amateurs qui tournent grâce à des bénévoles qui consacrent leur temps à offrir du sport à des enfants. Leur pérennité financière est donc en jeu. Par ailleurs, cette pyramide, qui est vitale pour le sport local, devient de plus en plus fragile. Alors que les Jeux olympiques (JO) ont créé l'émulation et que les jeunes ont envie de faire du sport, beaucoup de familles doivent déboursier des montants élevés. Or, le sport est essentiel à la fois pour la santé et l'éducation.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) est assez encourageante à ce sujet. Madame la Ministre, quels sont les témoignages que vous avez reçus en lien avec cette information communiquée par la presse? Qu'en est-il des interventions financières annoncées par la DPC? La recherche de subventions est un casse-tête total pour les bénévoles des clubs sportifs. Étant donné que vous êtes chargée de la Simplification administrative, quels seront les effets de votre travail dans ce domaine pour le monde sportif?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les clubs de sport n'échappent pas à l'inflation. En tant qu'ancienne présidente d'un club de football amateur, je connais bien les réalités quotidiennes des bénévoles qui se décarcassent pour trouver des moyens permettant de payer les infrastructures et les entraîneurs, ainsi que pour entretenir les clubs.

Fort heureusement, les clubs et les fédérations sportives n'ont pas encore tiré la sonnette d'alarme. Au contraire, le nombre d'affiliations augmente, malgré la hausse du montant des cotisations. C'est rassurant et il faut peut-être y voir un effet des JO et des Jeux paralympiques.

L'ADEPS propose plusieurs initiatives, comme des stages à prix démocratique ou encore des marches gratuites. Les mutuelles proposent également des remboursements. En outre, certains pouvoirs locaux interviennent auprès de leur club de sport. Ainsi, ma commune apporte un soutien aux clubs. Sans ces aides, les clubs amateurs peinent à survivre.

La simplification administrative est l'une des priorités du gouvernement. Elle est inscrite tant dans la Déclaration de politique régionale (DPR) que la DPC. Nous fournirons des efforts pour améliorer la lisibilité des moyens et aides existants. Ainsi, le site de l'ADEPS [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be) répertorie les aides, mais manque de lisibilité. Cela fera également l'objet de notre politique de simplification.

**M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés).** – Les clubs mènent un combat immense pour obtenir des subventions. La simplification du site de l’ADEPS serait une bonne chose. Toutefois, je vous invite également à améliorer l’accès à l’information pour les petits clubs, afin de mieux les guider et de les soutenir dans leurs démarches.

**6.7 Question de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des droits des femmes et de l’égalité des chances, intitulée «Rappel des mesures et outils de lutte contre la transphobie en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Monsieur le Ministre, le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) a annoncé par communiqué avoir reçu de nombreuses plaintes concernant l’émission *«Le Grand Cactus»*, diffusée le 19 septembre dernier, et avoir instruit l’affaire relative à la chanson *«Le 128<sup>e</sup> sexe»* interprétée lors de cette émission. Ces plaintes dénoncent la discrimination allant à l’encontre des personnes LGBTQIA+. La question ici n’est ni de se mêler de la procédure en cours ni de donner notre avis sur cette chanson, mais elle permet de revenir sur les engagements du gouvernement en matière de lutte contre ces discriminations.

Selon quel planning comptez-vous réaliser vos engagements et pensez-vous pouvoir prendre des mesures supplémentaires? La Déclaration de politique communautaire (DPC) contient en effet des avancées, mais tenez-vous compte des manquements? Avez-vous coordonné ces mesures pour l’ensemble du gouvernement ou chaque ministre est-il tenu pour responsable de son ministère? Avez-vous bien le soutien de tous les membres de votre gouvernement pour appliquer cette politique?

**M. Yves Coppieters,** ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Je condamne tout acte d’homophobie, de biphobie et de transphobie. Dans cette affaire, je laisserai le soin au CSA, organe indépendant, compétent et autonome, de gérer la situation. Je n’émettrai donc pas d’avis là-dessus, mais je serai attentif au respect de la législation anti-discrimination dans le cadre de l’audiovisuel, et des conclusions du CSA sur le sujet.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret du 12 décembre 2008, modifié en 2015, relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, garantit les droits des personnes LGBTQIA+ dans toutes ses compétences.

La lutte contre les discriminations basées sur une orientation sexuelle ou des identifications de genre est inacceptable ainsi que la lutte contre les violences homophobes et transphobes sont une priorité. Depuis 2021, la Direction de l’égalité des chances finance chaque année des projets de prévention ou de prise en charge des personnes discriminées.

Par ailleurs, la Fédération Prisme, coupole des associations LGBTQIA+, travaille sur les besoins de ces personnes et les droits qui leur sont dus. Tous les actes de violence homophobes ou transphobes doivent être dénoncés auprès d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Le numéro d'appel gratuit 0800 12 800 est disponible pour les victimes et témoins de cette violence.

La DPC est très ambitieuse quant à cette lutte: nous voulons introduire des référents fair-play dans les fédérations sportives, inclure les publics cibles LGBTQIA+ dans les plans «Discrimination» de la fonction publique, travailler à l'accueil dans l'enseignement et les institutions de jeunesse des transgenres au moment de l'enfance et de l'adolescence, établir un plan interfédéral de prévention contre ces violences. Il s'agit en effet bien d'une dimension transversale, pour laquelle j'ai l'adhésion de mes collègues afin de travailler ensemble de façon transversale sur ces compétences.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les engagements que vous venez de prendre. Pour mon groupe politique, le combat pour l'égalité ainsi que pour le respect de chacun et de chacune est essentiel et mérite de faire l'objet d'une vigilance incessante. Dès lors, nous serons attentifs durant la présente législature à la lutte contre ces discriminations.

## **7 Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «La liberté de la presse et le pluralisme»**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «La liberté de la presse et le pluralisme».

Les temps de parole sont de cinq minutes par groupe politique reconnu, à partager éventuellement entre plusieurs orateurs, de dix minutes pour la réponse du gouvernement et d'une minute par groupe pour la réplique.

**Mme Fadila Laanan (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous interpelle au sujet de la communication désastreuse qu'a effectuée une ministre de votre équipe, à deux jours de la Fête de la Communauté française. Cette communication donne une image complètement dévoyée de ce qu'il convient de représenter, surtout en tant que ministre des Médias.

La liberté de la presse est garantie par la Constitution en son article 25 et par la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) en son article 10.

Le *tweet* posté par votre collègue interroge: a-t-elle souhaité intimider ou menacer la RTBF? Votre gouvernement a évoqué, notamment dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC), vos nombreuses ambitions vis-à-vis de la RTBF, en particulier au niveau budgétaire.

J'ai écouté votre prédécesseur, M. Jeholet, ce matin à la radio. Il a été interrogé

sur cette communication malheureuse. Il a minimisé la situation en affirmant qu'il s'agissait d'une tempête dans un verre d'eau et en ajoutant que, de toute façon, la RTBF devrait faire des économies et que sa dotation serait diminuée. Je ne sais pas à quel jeu on joue.

Hier, à l'occasion d'une question orale que je vous ai posée, vous avez rappelé que vous étiez fort attachée à la liberté de la presse. Aujourd'hui, nous allons vous entendre vous et, certainement, la ministre des Médias à ce sujet. Tant mieux, elle aura l'occasion de s'expliquer.

À l'occasion de la Fête de la Communauté française vendredi, il sera nécessaire que vous redoriez le blason de notre institution. En effet, la Fédération européenne des journalistes (FEJ) a lancé une alerte qu'elle a transmise au Conseil de l'Europe. Cette transmission a entraîné l'envoi d'une déclaration aux 47 ambassadeurs auprès du Conseil de l'Europe. Il sera nécessaire de corriger le tir et je suis curieuse de vous entendre à ce propos.

Nous sommes au début de la législature: il ne faut pas que ce genre d'incident se reproduise! Vous avez le devoir de recadrer le membre du gouvernement qui a commis cette indéclicatesse qui est dommageable en termes d'image, surtout à quelques jours de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, le groupe MR partage votre opinion. Nous avons été choqués par l'intitulé univoque de cet article paru le 21 septembre dernier sur le site internet de la RTBF et affirmant que: «*Oui, nous sommes tous.les racistes*». En d'autres termes, l'information y était présentée comme un fait. Le problème qui se pose à nous réside dans l'opposition entre liberté de la presse, d'une part, et importance de la pluralité des points de vue, d'autre part.

Comment garantir que la RTBF respecte le pluralisme des idées? Quelles mesures pouvez-vous prendre à cet égard? Enfin, au vu de la polémique suscitée par votre réaction, quel message devons-nous adresser à toutes les personnes qui estiment que la RTBF ne remplit pas entièrement la mission fondamentale inscrite dans son contrat de gestion, à savoir favoriser ce pluralisme?

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Je ne reviendrai pas sur le contexte qui entoure notre débat et que M. Massaki Mbaki a très clairement exposé. Le fond et la forme de l'article dont il est ici question posent tous deux problème. Sur le fond, cet article est présenté comme une information, petite icône «Info» à l'appui, alors qu'il s'agit d'une opinion soutenant la théorie du «privilège blanc» sans aucune mise en perspective. L'article explique très bien cette théorie, mais je rappelle que seule une partie de ceux qui luttent contre le racisme y adhère et que cette théorie est régulièrement remise en cause par des sociologues, aux États-Unis comme en Europe, et même par d'autres acteurs de la lutte contre le racisme.

Certains textes ont été invoqués pour justifier cette théorie, mais ceux qui s'y

opposent fondent leur opinion sur l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), qui dit que «tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits». Cette vision discriminante et incriminante du «Blanc» présuppose que nous aurions tous la même «blanchité», ce qui est évidemment faux. La «blanchité» de Diana Nikolic n'est évidemment pas la même que la «blanchité» de Sophie Pécriaux ou de Clémentine Barzin ou de Sophie Fafchamps. Cette absence de mise en perspective pose problème. Par exemple, je me demande comment mes filles adolescentes auraient réagi à cet article. À la fin de ce dernier, le lecteur est invité à répondre à un petit test qui, quelles que soient ses réponses, l'amènera à la même conclusion censée le pousser à s'interroger sur son privilège blanc. M. Massaki Mbaki lui-même a obtenu le même résultat que moi. Il y a donc là, encore une fois, un manque de mise en perspective. Sur la forme, l'absence de contradiction questionne. Voilà pour le fond!

Sur la forme, l'unilatéralité a de quoi poser question. Qu'a fait la ministre? Référons-nous au contrat de gestion. Dans ce dossier, il n'y a pas d'ingérence de la part de Mme Galant, puisqu'elle n'a donné aucune injonction à la RTBF. Dans ses trois tweets, la ministre constate – ce n'est pas quelque chose de subjectif – que le contrat de gestion de la RTBF stipule que «pour mériter la confiance des publics l'information doit être de qualité, pluraliste et faite dans un esprit d'impartialité et de neutralité». Relisez l'article, chers collègues; il s'agit bien d'une tribune, d'une opinion. Ce n'est pas un problème en soi. Le problème est que cette tribune ou cette opinion n'est pas signalée comme telle.

Le contrat de gestion dit également que la RTBF doit clarifier le périmètre de ses programmes et contenus d'information et veiller «au pluralisme des invités, experts et autres chroniqueurs dans son offre de programmes et contenus d'information et de société». Or, ce n'était pas le cas ici. Par ailleurs, dans les contenus suggérés à la fin de l'article, un lien renvoyait vers un autre article dont le contenu, de nouveau, incriminait les Blancs et leur supposé «racisme systémique». Ces faits posent question quant au respect par la RTBF des obligations fixées dans son contrat de gestion. Je n'ai fait qu'énoncer des faits!

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Les deux interventions que je viens d'entendre sont très inquiétantes: à la question de savoir si le MR décide de devenir le censeur de la RTBF, ma réponse est oui! Si le MR décide de devenir le censeur de la RTBF, j'aimerais alors qu'il soit totalement conséquent. J'espère, lorsque Adrien Dolimont affirme que les grévistes de l'aéroport de Charleroi prennent les gens en otage, voir Mme Galant se précipiter sur son compte Twitter pour demander que la RTBF prenne l'avis des syndicalistes sur la même grève. J'espère alors, lorsqu'un économiste explique qu'il faut absolument se battre contre toute idée de taxer les millionnaires, voir Mme Galant se précipiter sur son compte Twitter pour affirmer qu'il faudrait un article du PTB ou d'autres formations politiques pour défendre cette taxe des millionnaires.

La seule question qui se pose est de savoir si Mme Galant, le MR et le gouvernement MR/Engagés de la Fédération Wallonie-Bruxelles désirent un média aux ordres. Manifestement c'est le cas. Les deux députés que je viens d'entendre souhaitent un média aux ordres, Mme Galant désire un média aux ordres. Qu'en est-il alors, Madame la Ministre-Présidente, de votre gouvernement?

Hélas, il y a une cohérence. La cohérence, il faut effectivement la chercher dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) où le gouvernement déclare déjà la guerre à la RTBF, car il a décidé qu'elle aura moins de moyens. Le gouvernement décide que le paysage médiatique sera privatisé. Il décide d'attaquer les parents qui voudraient avoir une crèche bon marché; il décide d'attaquer les enseignants, mais aussi les étudiants. Ceux qui attaquent savent très bien que, lors des attaques, il y a une résistance. Or, pour qu'il y ait une résistance, il faut qu'il y ait une information.

Pourquoi ce silence à propos du *tweet* de Mme Galant? Est-ce parce que vous considérez finalement que, après votre attaque de certaines personnes dans votre DPC, vous aussi, vous voulez vous attaquer à la résistance? Je demande que ce gouvernement condamne l'intervention de Mme Galant. Tout démocrate aurait envie d'avoir un média de service public qui informe librement et non pas d'avoir un média aux ordres.

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés).** – Madame la Ministre, vous avez été interpellée à la suite d'une dénonciation publique d'un article de la RTBF consacré au racisme systémique. Cette dénonciation se basait sur le côté unilatéral de l'article et le manque de pluralisme au sein dudit texte. Elle a provoqué beaucoup d'émoi, notamment au sein de la FEJ, qui rappelle le principe de la liberté de la presse, selon l'article 10 de la CEDH. Par ailleurs, il existe des organes compétents pour réguler les questions de ce type, comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ou le Conseil de déontologie journalistique (CDJ).

Au-delà du *tweet* dont il est question, avez-vous interpellé ces organes compétents pour traiter la question du pluralisme? Comment comptez-vous veiller au pluralisme et à la déontologie journalistique? Ces deux notions sont importantes pour un journaliste afin de mettre en perspective un article et ne pas être le relais d'une prise de position militante. Il y a des codes à respecter et les journalistes en sont bien conscients.

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Ce week-end, la ministre des Médias s'est illustrée par une série de *tweets* tout à fait problématiques, dans lesquels elle s'étonne que la RTBF diffuse unilatéralement une opinion culpabilisante, susceptible d'attiser les divisions entre les composantes de la société. L'objet de son indignation est un article publié par le média de service public abordant le travail d'une autrice, Estelle Depris, qui s'est donné pour mission d'éduquer à l'antiracisme.

L'autrice nous invite à nous questionner sur le fait de trouver dans les magasins

des produits qui correspondent à notre culture ou encore sur le fait de voir dans le journal des personnes qui nous ressemblent. Son travail est fondamental, car il aborde l'antiracisme de manière tangible et concrète. Son livre encourage à faire preuve d'empathie, à comprendre les personnes «racisées» et à réfléchir à notre rôle dans la société face aux discriminations.

Le fait qu'un média commente et décortique un tel ouvrage est une source de fierté, surtout à une époque où les débats sur le racisme, notamment en France, s'enlisent souvent dans des discours douteux qui reposent sur des stéréotypes et des fausses informations, entraînant ainsi une montée des extrêmes.

Dans ses tweets, la ministre des Médias a sous-entendu un manque de pluralisme, estimant qu'il convient de garantir la représentation de toutes les opinions. Ces propos m'ont fait tomber de ma chaise: le racisme n'est pas une opinion et le fait d'offrir une plateforme à ceux qui le défendent, sous le prétexte du pluralisme, revient à légitimer la haine. Les propos racistes n'ont pas leur place dans les médias, sauf peut-être pour les dénoncer et les décortiquer. Ils sont illégaux, un point c'est tout. En tant qu'élus de partis démocratiques, nous avons la responsabilité de les condamner fermement.

Mes collègues ont expliqué qu'ils n'ont pas interprété les propos de la ministre de cette façon. Pourtant, c'est bien ce que certaines personnes ont lu entre les lignes de ces *tweets*. Nous devons, dans ce Parlement, entendre cette position et comprendre la réaction de ces personnes.

À la suite des déclarations de la ministre, la FEJ a alerté le Conseil de l'Europe face à ce qu'elle considère être une dérive inquiétante. Nous avons plus que jamais besoin de médias libres, à l'abri de toute ingérence politique. Nous avons besoin de médias qui remplissent la mission d'information et de promotion des valeurs de la démocratie, dont fait partie l'antiracisme. Nous avons besoin d'une ministre des Médias et non d'une ministre de l'Information qui serait la police des lignes éditoriales. La Belgique francophone dispose de régulateurs indépendants comme le CSA et le CDJ qui veillent au respect des lois, du pluralisme et de la déontologie.

Madame la Ministre-Présidente, votre silence face à ces actes contraires à la liberté de la presse a inquiété ma formation politique. Confirmez-vous qu'il n'appartient pas à un membre du gouvernement de juger les choix des rédactions à la place des régulateurs indépendants dont c'est la mission? Quelles mesures avez-vous prises pour rappeler ce principe essentiel? Comment, en votre qualité de ministre-présidente, avez-vous rappelé à l'ordre la ministre des Médias? Avez-vous prévu d'en informer les membres du Conseil de l'Europe pour les rassurer par rapport à cette actualité?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseigne-

ment supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de l’opportunité que vous m’offrez de répondre à toutes vos questions. La ministre Galant et moi-même y apporterons des réponses très claires.

Jamais, mon gouvernement ne recourra à la censure! Jamais!

Jamais, il ne posera un acte ou ne prononcera un mot, quel qu’il soit, qui porte atteinte à la liberté de la presse! Jamais!

Jamais non plus, nous ne remettons en cause la lutte contre le racisme. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d’un plan de lutte contre le racisme, validé sous la précédente législature. L’action du ministre Coppieters s’y inscrira.

Toujours, je regretterai les expressions qui laissent penser le contraire, qu’elles soient le fait de citoyens, de fonctionnaires ou d’élus politiques. Nos élus ont en effet la responsabilité de peser leurs mots et de mesurer l’opportunité de leur usage. Je regretterai toujours, peu importe les sujets traités, les polémiques grossières qui cherchent à caricaturer les intentions des responsables politiques.

J’ai eu un contact avec la ministre Galant ce dimanche soir. Nous avons discuté de ses *tweets*. Nous nous sommes reparlé hier et ce matin, ainsi qu’avec d’autres membres de mon gouvernement. Je lui ai expliqué que j’avais lu cet article, en long et en large, et que je l’avais relu.

Effectivement, de mon point de vue, cet article relate le discours d’une autrice, mais j’ai aussi tout de suite compris que la manière de le percevoir pouvait différer d’une personne à l’autre. J’ai aussi immédiatement compris que la volonté de Mme Galant n’était ni de vouloir mettre au pas la RTBF ni de faire une quelconque ingérence dans la ligne éditoriale de ce média de service public.

Ce cadre étant posé, je vous laisse la parole, Madame Galant. Vous êtes en effet mieux placée que moi pour expliquer votre réaction.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La liberté de la presse et des médias en général est l’un des fondements de notre démocratie et je me battrais toujours pour qu’elle le reste. J’ai d’ailleurs eu l’occasion de le rappeler à plusieurs reprises depuis mon entrée en fonction.

Ce week-end, je me suis étonnée de la publication sur le site de la RTBF d’un article intitulé: «*Oui, nous sommes tous.tes racistes*». Notre média public y présente une information factuelle, attribuant automatiquement à une catégorie de personnes, en fonction de leur couleur de peau, un comportement répréhensible, indépendamment de ce que les individus qui la composent peuvent penser, dire et faire, et ce, sans mise en perspective des propos tenus. Dès lors, mon rôle était de m’assurer que la RTBF n’ait pas manqué aux règles déontologiques dans le cadre de sa mission d’information. En conséquence, j’ai décidé de saisir le CSA

qui prendra, en toute indépendance, attitude sur cette question.

Mesdames et Messieurs les Députés, il n'est évidemment pas question de diminuer nos efforts dans la lutte contre le racisme. Il ne s'agit évidemment pas non plus d'interférer dans la ligne éditoriale de quelque média que ce soit. Il s'agit d'assurer, en tout temps, l'objectivité de l'information, ainsi que le pluralisme des médias et des opinions, tant que celles-ci demeurent dans le champ démocratique.

À cet égard, l'accord de gouvernement est parfaitement clair. La RTBF doit se recentrer sur ses missions fondamentales, à savoir informer, promouvoir la culture et participer à l'éducation permanente des citoyens. Je continuerai à veiller à ce que ses missions soient pleinement remplies, dans le cadre de la liberté éditoriale qui est la sienne.

**Mme Fadila Laanan (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour ce rappel. Je ne peux que partager votre avis, même si je nourris quelques inquiétudes quand vous dites que, jamais, aucun acte, aucune parole, aucune atteinte à la liberté de la presse ne pourra se produire au sein de votre gouvernement. Dont acte, mais nous verrons dans quelques jours.

Par ailleurs, vous indiquez regretter cette polémique, mais ce n'est pas nous qui l'avons créée! Aux dernières nouvelles, la FEJ n'est pas constituée de personnes que nous fréquentons tous les jours. Le fait que la FEJ ait elle-même saisi le Conseil de l'Europe est perturbant et suscite chez nous des interrogations dont nous vous faisons part.

Je regrette d'avoir été la première à intervenir dans ce débat d'actualité, car vos propos, Madame Nikolic et Monsieur Massaki Mbaki, me gênent quelque peu. À vous écouter, je me suis dit que la censure était à l'œuvre. Vous répondez en fait à la question au nom de la ministre et du groupe MR. Je suis très étonnée de votre prise de position sur des propos et des jugements de valeur qui remettent pratiquement en cause le pluralisme de la RTBF.

Dans notre démocratie, des instances telles que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) – que tout le monde peut saisir – et le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) – que j'ai d'ailleurs créé et qui traite des questions de déontologie, de respect de la légalité, mais aussi de la liberté de la presse – ont des missions précises. Il est important que de tels instruments existent et que nous puissions les utiliser quand cela s'avère nécessaire.

Dans le cas qui nous occupe, la majorité a immédiatement pris position pour affirmer qu'il existe un manque de pluralisme au sein de la RTBF. Pour ma part, je ne me sens pas suffisamment compétente pour tirer une telle conclusion et, si j'avais un soupçon à ce propos, je devrais saisir les instances idoines. Madame Nikolic et Monsieur Massaki Mbaki, vous disposez des instruments pour le faire!

Madame la Ministre, vous avez rappelé les missions de la RTBF, mais, à aucun

moment, vous ne présentez vos excuses ou indiquez avoir été mal comprise. Cela m'inquiète pour l'avenir de la RTBF, mais aussi pour celui de nos autres médias, car je ne suis pas là pour défendre la RTBF en particulier, mais pour rappeler les règles et les valeurs de notre société démocratique. Vous ne vous remettez pas en question et vous nous avez ridiculisés!

Madame la Ministre-Présidente, je vous invite, le 27 septembre, à prendre le temps de discuter avec l'ensemble des ambassadeurs. Vous aurez de cette manière l'occasion de leur expliquer ce qu'il s'est passé et de vous engager à ce que cette situation ne se reproduise plus.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame Laanan, j'ai entendu votre réplique et je dois dire que vous ne nous avez pas très bien écoutés, car il faut faire la distinction entre l'information, qui est quelque chose de factuel, et l'opinion. À mes yeux, vous avez mélangé les deux. Je vous pose la question directement: avez-vous lu l'article? Nous ne sommes pas en train d'opposer la liberté d'expression avec le pluralisme des opinions. Vous êtes évidemment d'accord avec cela? (*Réaction de la part de Mme Laanan*)

Donc oui. Cependant, il faut s'assurer que la RTBF, le service public, financé par les contribuables, respecte sa mission fondamentale prévue par son contrat de gestion.

Il faut bien faire la distinction et réfléchir à deux choses: le fait de pouvoir informer librement, mais pas de faire passer des opinions pour de l'information; or c'est exactement ce que nous retrouvons dans cet article. Je vous invite tous, chers collègues, à remplir le sondage. Comme l'a dit ma cheffe de groupe, nous retombons toujours sur le même résultat. J'ai moi-même participé au sondage et, selon le résultat que j'ai obtenu, j'ai un privilège blanc! Alors, m'expliquerez-vous, chers membres de l'opposition, où est mon privilège blanc? J'ai invité plusieurs personnes autour de moi à participer au sondage et toutes ont eu le même résultat: elles ont un privilège blanc! Peut-être devrais-je demander à mes cousins d'Afrique de remplir le sondage pour qu'eux aussi constatent qu'ils ont un privilège blanc...?

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir souligné l'absence d'ingérence. C'est exactement ce que j'ai souligné lorsque j'étais à la tribune. Je vous remercie également, Madame Galant, pour vos clarifications.

J'aimerais réagir aux accusations graves portées à l'encontre de deux membres de mon groupe, à savoir M. Massaki Mbaki et moi-même.

Pour le PTB, la liberté d'expression s'applique à tout le monde, sauf au MR. Le PTB, qui nous accuse de censure, nous précise ce que nous devons dire et à quoi nous devons réagir. Ceci ne s'apparente-t-il pas à de la censure et à de la négation de la liberté d'expression?

Pour Ecolo, toute personne qui questionne la théorie du «privilège blanc» est par définition raciste, alors même que cette théorie est questionnée dans de nombreuses études, y compris par des personnes qui luttent féroce­ment, tout comme nous, contre les discriminations et le racisme. Ceci me pousse à m'interroger sur la censure et la limitation de la liberté d'expression au sein d'un Parlement démocratique.

J'aimerais rappeler que la liberté d'expression est garantie par la Constitution. La liberté d'expression des parlementaires l'est aussi.

Je ne veux plus entendre d'accusations portées à l'encontre de n'importe quel parlementaire, particulièrement de mon groupe, lorsqu'il exprime une opinion à la tribune de ce Parlement, tant que celle-ci respecte les prescrits légaux, ce qui était ici tout à fait le cas.

Enfin, de quel droit Mme Laanan écorche-t-elle le nom de M. Massaki Mbaki, et se permet-elle de décider ensuite que ce n'est pas grave? Quel mépris!

**Mme Fadila Laanan (PS).** – Ce n'était pas du mépris, certainement pas de ma part!

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés).** – Je n'avais aucun doute sur la liberté de la presse dans ce pays et, dans le cas qui nous occupe, je ne pense pas que les réactions que l'on observe entravent sa liberté d'expression, même si le choix de communiquer par la voie d'un *tweet* peut être jugé maladroit. Personnellement, j'ai vécu trois mois en Russie et, en comparaison avec cette affaire, je pourrais vous parler des réels problèmes de liberté d'expression qui y sévissent.

Néanmoins, en tant que journaliste, on dispose d'une responsabilité sociale. La parole porte et elle a un impact; voilà pourquoi elle est inhérente à la liberté de la presse. En ce sens, j'estime que les journalistes doivent respecter des codes de clarification pour leurs destinataires. Ce débat nous rappelle que certains sujets doivent être abordés avec toute la finesse, l'analyse et la pluralité des voix inhérentes à la profession journalistique. Dans ce cas-ci, il s'agissait du relais du discours d'une militante et sans doute l'article a-t-il brouillé la compréhension de la majorité d'entre nous, preuve de son manque de clarté problématique.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Un élément important vient d'être mentionné par ma collègue des Engagés: «la parole porte». La question n'est pas de savoir si le contenu de l'article – sur lequel je ne me suis pas étendu – est important ou non. La question est de savoir si le rôle du membre d'un exécutif est de s'exprimer sur un média. Cette question est fondamentale! Tous les démocrates, ou ceux qui se disent démocrates, devraient être attentifs au fait qu'un gouvernement dicte sa ligne à un média public, qui doit informer l'ensemble du public. Je tiens à le clarifier. Il ne s'agit pas de s'attaquer au droit d'expression de députés ou de quiconque. Il s'agit de définir le rôle d'un ministre vis-à-vis d'un média.

Nous assistons à quelque chose d'hallucinant, auquel nous allons peut-être devoir nous habituer: la ministre-présidente nous explique que la liberté d'expression est fondamentale pour elle, qu'elle ne s'attaquerait jamais à un média public et, soixante secondes plus tard, sa ministre dit exactement l'inverse.

C'est à cela que nous sommes confrontés et cela pose un problème. Je m'adresse en particulier aux Engagés, qui ont peut-être oublié que le précédent nom de leur parti contenait le mot «démocrate». Je leur dis que les gens ne s'habitueront pas à cette différence flagrante entre la parole et les actes. Ils se rendront compte qu'ils ont fait confiance à un parti qui, dès que le MR s'exprime, abandonne sa vision des choses pour suivre le programme de leur partenaire. Il y a là un problème d'honnêteté vis-à-vis de ceux qui nous écoutent et vis-à-vis des électeurs.

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Nous sommes soulagés de savoir qu'il y a eu un recadrage de votre part, Madame la Ministre-Présidente, et nous vous en remercions. Mon groupe n'a jamais contredit l'importance de passer par des organes indépendants tels que le CSA, ou de se baser sur des analyses comme celles de la FEJ et du Conseil de l'Europe. C'est même ce que nous défendons. Le problème dans le cas présent est une expression publiée sur la plateforme d'Elon Musk, avec tout ce que cela implique.

Nous ne sommes pas dans l'ingérence. Pourtant, nous ne faisons que débattre de chaque virgule de l'article, ce que j'ai évité de faire, n'étant ni journaliste ni membre du CSA ou d'un organe habilité à trancher la question. Je me suis donc contentée de mon appréciation du livre en question.

Il est très utile que chacun comprenne son rôle dans ce type de débat. Le nôtre, en tant qu'écologistes, est de revenir sur l'importance fondamentale de la liberté de la presse, des médias et, à plus forte raison, d'un média public ayant comme boussole son contrat de gestion. Ce dernier contient les engagements que ce média doit respecter, notamment des projets importants comme l'éducation aux médias, qui comportera sans doute de la sensibilisation à l'antiracisme, mais ce n'est pas à nous de dire s'il en faut ou pas.

## **8 Hommage**

**M. le président.** – Chers collègues, je vous propose de rendre hommage à notre ancienne collègue, Mme Magda De Galan, née le 23 septembre 1946 à Saint-Gilles et décédée à Bruxelles le 17 septembre 2024, quelques jours avant son 78<sup>e</sup> anniversaire.

Titulaire d'un doctorat en droit de l'Université libre de Bruxelles (ULB), notre ancienne collègue s'illustre d'abord au Barreau de Bruxelles, en qualité d'avocate spécialiste du droit du travail. Elle est d'ailleurs inspectrice au Fond des accidents du travail. Elle est aussi secrétaire, puis conseillère au Conseil national du travail,

tout en proposant son expertise au service de différents cabinets ministériels socialistes.

En 1991, elle est élue députée fédérale à la Chambre des représentants, ce qui lui vaut également de siéger indirectement au sein de notre Assemblée. Elle occupera ainsi d'emblée les fonctions de ministre de la Santé et des Affaires sociales du gouvernement de la Communauté française entre 1992 et 1993 avant d'intégrer le gouvernement national, puis d'endosser un portefeuille ministériel important en matière de Santé publique, d'Affaires sociales et d'Environnement.

C'est également au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale que Mme De Galan s'illustrera, en entamant en 1995 une carrière parlementaire longue de 14 années, devenant même présidente du Parlement bruxellois durant la législature 1999-2004.

Enfin, en tant que municipaliste convaincue, notre collègue animera la vie politique durant de longues années, plus particulièrement au sein de la section PS de Forest, commune chère à son cœur où elle sera élue dès 1983 comme conseillère communale et où elle exercera des fonctions d'échevine, puis de bourgmestre de 1989 à 2001, puis à nouveau pour un dernier mandat de 2007 à 2012.

Nous retenons de Mme De Galan non seulement son engagement social très fort, à quelque niveau de pouvoir que ce soit, mais aussi sa simplicité, sa personnalité attachante qui la rendait humaine et accessible, ainsi que sa détermination lorsqu'il s'agissait de défendre ses valeurs.

À sa famille et à ses proches ici présents, je présente nos plus sincères condoléances.

Je vous propose de marquer cet hommage à notre ancienne collègue en observant une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)*

## **9 Débat thématique: «La santé mentale des jeunes» (Article 84 du règlement)**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «La santé mentale des jeunes». Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 19 septembre 2024, les temps de parole sont fixés à 10 minutes par groupe politique reconnu, à 20 minutes pour la réponse du gouvernement et à 5 minutes pour la réplique de chaque groupe politique reconnu.

En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du MR, du PS, des Engagés, du PTB et d'Ecolo.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – La problématique de la santé mentale des jeunes n'est pas nouvelle. Le Parlement l'a déjà abordée à de nombreuses reprises durant

la précédente législature. Malheureusement, elle reste une cause de souffrance pour plus de 30 % des jeunes.

Madame la Ministre-Présidente, il ne fait aucun doute que votre gouvernement hérite d'une situation complexe. La pandémie de Covid-19 a eu et continue d'avoir des effets considérables sur la santé mentale et le bien-être des jeunes. Ces effets diffèrent pour chacun, en fonction du parcours de vie et des besoins.

Je songe particulièrement aux jeunes en difficulté, aux jeunes réfugiés ou aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA). J'avais déposé une question orale à ce sujet qui a été absorbée dans ce débat thématique. J'y interrogeais la ministre de la Jeunesse sur les moyens pour venir en aide à ces jeunes, outre les outils classiques d'aide psychologique. En effet, des systèmes de parrainage, de pair-aidance ou de médiation par les pairs peuvent être plus appropriés pour ce public.

Mes collègues reviendront sur différents dispositifs et sur le suivi des recommandations adoptées en 2022. Les nombreuses auditions menées à l'époque ont montré que la santé mentale des jeunes était une problématique multifactorielle appelant des réponses multiples venant de différents secteurs.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit plusieurs actions en faveur de la santé mentale. Le gouvernement y indique notamment qu'il ne souhaite pas «travailler sous une logique de silo». En effet, pour le bien-être des jeunes, les actions doivent être transversales.

Il est certainement trop tôt pour vous demander un calendrier précis, Madame la Ministre-Présidente. Néanmoins, quelle forme prendra cette réflexion transversale avec vos collègues et sur les synergies avec les autres niveaux de pouvoir? Quelles coopérations ou améliorations des coopérations existantes envisagez-vous déjà ou considérez-vous comme prioritaires? Envisagez-vous de rencontrer vos homologues des autres entités du pays?

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Le 27 janvier 2022, une commission conjointe a adopté, à l'unanimité, un rapport comportant plus de cent recommandations sur le bien-être et la santé mentale des jeunes. Toutes les formations politiques ont collaboré, démontrant ainsi la volonté et la nécessité de dépasser les clivages traditionnels.

Parmi ces recommandations figurent l'instauration de cercles de parole, le développement des compétences socio-émotionnelles, le renforcement du rôle des pairs-aidants et des adultes référents, le renforcement des outils et des formations afin d'accentuer la prévention à l'école et en-dehors de celle-ci ou encore la création d'un baromètre du bien-être et de la santé mentale des jeunes, sujet dont nous avons souvent discuté.

Comme évoqué lors de la dernière séance plénière, le bien-être et la santé mentale des jeunes sont préoccupants en Belgique et dans d'autres pays. En 2023, 41 %

des jeunes âgés de 18 à 25 ans se sentaient souvent anxieux et angoissés, voire en dépression, et 64 % d'entre eux estimaient que les responsables politiques ne tentent pas vraiment d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population. Le suicide est encore un sujet tabou et de nombreuses familles cherchent toujours à dissimuler cette cause de décès. Selon le Centre de prévention du suicide, quatre consultations sur dix sont dédiées à des jeunes en crise suicidaire.

Comment en sommes-nous arrivés là? Quel est le sens d'un monde dans lequel des enfants âgés de 12 ans souhaitent mourir? C'est la question que s'est posée l'auteur et journaliste Jérôme Colin. Il a exploré cette souffrance dans son livre «*Les Dragons*», paru il y a quelques mois. Comment inverser la tendance pour donner aux jeunes l'envie de vivre et de vivre mieux ? Si des progrès ont été engrangés durant les presque trois dernières années depuis l'adoption des recommandations et si diverses initiatives, privées, publiques et de la société civile, ont vu le jour, nous devons être nettement plus ambitieux. La santé mentale reste le parent pauvre des politiques de santé de notre pays et, malgré les avancées, le chemin vers une prise en charge optimale des jeunes est encore long.

Il n'existe pas de réponse unique en matière de santé mentale. Les réponses passent par une meilleure écoute des jeunes, par la prévention, par l'accompagnement, par l'amélioration du climat scolaire, par la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement, mais aussi par la promotion du bien-être et de l'émancipation personnelle ou encore la participation à des activités culturelles et sportives.

Il existe de nombreux opérateurs de terrain, associations, lignes téléphoniques et bénévoles qui font un travail remarquable et exceptionnel. Toutefois, comment faire, d'une part, pour que ces outils et aides soient mieux connus, en particulier des jeunes qui en ont besoin et de ceux qui souhaitent les aider, et, d'autre part, pour améliorer et intensifier les synergies entre ces acteurs? La cellule centrale «Santé mentale» de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) doit, par exemple, rédiger prochainement des recommandations sur le sujet. Avez-vous une idée du calendrier qui est prévu? Ces recommandations seront-elles disponibles pour les députés et discutées au Parlement?

En conclusion, je m'adresserai aux jeunes. Lors des auditions, nous avons tenté de vous inclure au mieux, de vous donner la parole ou de nous adresser directement à vous. Poursuivons ensemble, avec vous, ces réflexions indispensables, notamment sur les déterminants de la santé mentale! Nous n'avons fait qu'effleurer le sujet lors des auditions, alors qu'il est central. Vous, les jeunes, en êtes les principaux acteurs.

La surexposition aux écrans et aux smartphones, le manque de sommeil ou les diverses perturbations du rythme de la vie renforcent souvent votre sensation d'être perdus. Construisons au plus vite une société qui réponde à votre quête de sens. Utilisons vos ressources pour bâtir une telle société jour après jour. Soyons créatifs, inventifs, audacieux et à l'écoute de ce qui est souvent caché derrière

tout ce bruit qui nous occupe au quotidien. Votre potentiel, les jeunes, est immense. Activons-le! Dans vos besoins actuels se trouvent de nombreuses réponses pour le monde de demain.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Durant la précédente législature, la santé mentale des jeunes a été une préoccupation majeure. Le Parlement a œuvré pendant de longues semaines à auditionner des experts et à rassembler des contributions écrites afin de rédiger un rapport relatif à cette problématique. Une partie de notre jeunesse est en souffrance, notamment les étudiants.

D'après une étude menée par Tammy Jordan Wyatt et ses collègues de l'Université du Texas à San Antonio, les troubles mentaux, notamment la dépression et l'anxiété, affectent de plus en plus les étudiants de première année. Ces difficultés ont un impact direct non seulement sur leur bien-être, mais aussi sur leur réussite académique. Cela pose un défi de taille pour les institutions d'enseignement supérieur. D'après les auteurs, environ 25 % des étudiants déclarent avoir souffert de dépression au cours de leur première année universitaire et beaucoup d'entre eux sont enclins à des pensées suicidaires, notamment pendant la période des examens.

Cet article fait aussi référence à une étude menée par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université libre de Bruxelles (ULB) en 2021. Cette dernière révèle que plus d'un tiers des étudiants belges estiment que leur santé mentale a un impact direct sur leur capacité à suivre les cours et à réussir leurs examens. En effet, les symptômes tels que les troubles de concentration, la fatigue chronique et l'épuisement mental – souvent associés à l'anxiété et à la dépression – réduisent considérablement la productivité des étudiants. Il semblerait par ailleurs que les étudiants surprotégés familialement qui quittent pour la première fois le domicile parental sont, eux aussi, plus susceptibles que les autres de développer des troubles anxieux.

La question de la santé mentale des jeunes, surtout parmi les étudiants, est plus urgente que jamais. Pour les étudiants qui entrent en première année, la période de transition vers l'université – censée être une étape d'exploration et de développement personnel – se transforme trop souvent en une phase marquée par une forte pression psychologique. En ma qualité d'enseignante ayant travaillé dans l'enseignement supérieur, je suis particulièrement sensible à cette situation préoccupante.

Madame la Ministre-Présidente, quel est le suivi des recommandations qui figuraient dans le rapport «Santé mentale des jeunes», en particulier celles qui sont relatives à l'enseignement supérieur? Nombre d'entre elles ont déjà été suivies d'effets, comme la meilleure information quant aux aides disponibles, les mesures de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles, ou encore l'offre de services collectifs tels que les bibliothèques, salles d'étude, etc. Ces mesures seront-

elles renforcées? Quelles nouvelles dispositions seront-elles instaurées pour garantir la bonne santé mentale des étudiants? Enfin, comme mon collègue, je voudrais m'adresser aux étudiants qui expriment une certaine anxiété: ils ont des dispositifs d'aide à leur disposition et je les invite à y faire appel en cas de besoin.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Les problèmes de santé mentale chez les jeunes, mis en lumière et exacerbés par la crise sanitaire, doivent constituer l'une des priorités de votre gouvernement. Les chiffres à ce sujet sont plus que préoccupants. Comme l'ont rappelé de nombreux médias à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide, ce dernier constitue la première cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. La part des jeunes de 18 à 29 ans qui souffrent de problèmes de dépression est en constante augmentation. En 2020, 9 % des jeunes étaient concernés par ces problèmes, tandis qu'ils étaient 28 % en 2021 et qu'en 2023, près d'un jeune de moins de 30 ans sur trois déclarait souffrir de troubles anxieux ou dépressifs. Selon une étude de l'ULB, les filles sont touchées à 47,6 % et les garçons à 29,5 %.

Madame la Ministre-Présidente, votre DPC comprend diverses dispositions spécifiques afin d'améliorer le bien-être et la santé mentale des élèves. Nous soutiendrons bien entendu toute initiative en ce sens, notamment votre volonté d'accentuer les dispositifs créés par votre prédécesseure Caroline Désir, en particulier les dispositifs relatifs à l'amélioration du climat scolaire, à la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ou encore au renforcement des liens entre les intervenants de première et de seconde ligne gravitant autour de l'école.

Il s'agit de poursuivre et renforcer les efforts déjà entrepris et, pour prendre à bras-le-corps ce phénomène, nous ne pourrions pas nous contenter d'actions isolées. En conséquence, nous prônons l'élaboration d'un plan transversal qui brasse l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui devra être articulé avec les autres niveaux de pouvoir. Nous devons effectivement faire de la santé mentale des jeunes une véritable cause nationale.

Je vous invite à vous replonger dans les rapports des travaux qui se sont tenus au sein de notre Assemblée durant la précédente législature. Nous avons eu l'occasion d'entendre des pédopsychiatres et l'ensemble des professionnels actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons aussi rencontré des jeunes victimes de problèmes psychologiques et entendu leurs témoignages poignants. Sur la base de leurs recommandations, notre Parlement a voté à l'unanimité de nombreuses mesures couvrant l'ensemble des secteurs. J'espère, Madame la Ministre-Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, que ce travail puisse vous inspirer.

Dans votre réponse à la question posée par Isabella Greco lors de la dernière séance plénière, vous n'avez pas mentionné de manière explicite l'élaboration d'un plan relatif à la santé mentale. Votre gouvernement travaille-t-il à l'élaboration d'un plan transversal en vue d'activer l'ensemble des leviers communautaires? De manière plus générale, comment les recommandations adoptées à

l'unanimité à l'issue des travaux parlementaires entrepris pendant la précédente législature seront-elles intégrées à vos actions pour préserver la santé mentale de nos élèves et étudiants? Avez-vous des contacts avec vos homologues des Régions et du pouvoir fédéral?

Au-delà des mesures spécifiques visant à améliorer le bien-être, nous serons particulièrement attentifs à l'impact potentiel que chaque réforme proposée par le gouvernement pourrait avoir sur la santé mentale des jeunes et leur bien-être psychologique. Je pense, par exemple, à la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») ou à votre projet d'organiser un certificat d'études de base (CEB) pour les enfants de huit à neuf ans.

En parallèle à ce plan transversal, il nous semble important d'instaurer un baromètre de la santé mentale. Ce n'est qu'en disposant de données qualitatives et quantitatives sur le sujet que nous pourrons l'appréhender dans sa globalité et sa complexité. Il convient de construire cet outil de contrôle en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir. La création d'un tel outil est-elle prévue?

Enfin, parmi les priorités que doit se donner votre gouvernement, la lutte contre la stigmatisation des troubles mentaux doit figurer en tête. En effet, même si des budgets conséquents ont été débloqués par le ministre fédéral de la Santé durant la législature précédente pour renforcer l'accessibilité de l'aide psychosociale, il reste difficile pour un jeune, avec ou sans soutien familial, de faire le premier pas vers les professionnels de ce secteur. Une campagne d'information et de sensibilisation est-elle prévue afin de dédramatiser le recours à l'aide psychosociale?

Compte tenu de la situation, il est indispensable d'intensifier les efforts pour prévenir les problèmes de santé mentale et lutter contre ceux-ci. Cela passera par l'amélioration de l'accessibilité et de la coordination de ces soins, mais aussi par l'intégration de cette thématique dans toutes les politiques sociales et de santé.

**Mme Isabella Greco (PS).** – La Fédération Wallonie-Bruxelles est un acteur clé en matière de prévention et de détection des problèmes de santé mentale, mais aussi d'orientation vers les services de prise en charge de notre jeunesse.

L'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage et d'épanouissement par excellence, mais elle peut malheureusement se transformer en un lieu de mal-être, de difficultés et de drames pour les enfants qui ne parviennent pas à y trouver leur place et à s'intégrer. C'est pourquoi, durant la législature précédente, une politique structurelle d'amélioration du climat scolaire a été menée. La DPC ambitionne d'amplifier ce dispositif et d'y apporter un suivi et une amélioration. Madame la Ministre-Présidente, ceci prendra-t-il la forme d'un appel à projets?

L'école joue un rôle important dans la prévention et la détection des problèmes de santé mentale. Votre gouvernement prévoit-il de renforcer les centres PMS, qui jouent un rôle essentiel? Si oui, comment?

Par ailleurs, votre gouvernement a pris contact avec le gouvernement fédéral en vue d'augmenter l'accessibilité des jeunes en difficulté aux séances de soins de première ligne financées par l'échelon fédéral. Une action sera-t-elle entreprise pour augmenter la visibilité de la ligne 103?

La santé mentale est également une préoccupation dans l'enseignement supérieur. Une étude américaine montre que les étudiants souffrent d'anxiété, de stress et de dépression. Ce phénomène est de plus en plus présent et plusieurs études attestent de l'existence d'une corrélation entre anxiété et réussite. Les futures balises du parcours de l'étudiant prennent-elles bien en compte la corrélation entre santé mentale et manque de réussite?

Face aux problèmes de santé mentale, certains établissements développent des actions d'encadrement des étudiants. Malheureusement, tous n'en ont pas les moyens. Il me semble dès lors indispensable que les établissements partagent ces bonnes pratiques et deviennent plus efficaces ensemble.

Existe-t-il des espaces de discussion au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)? Connaissez-vous des établissements scolaires mutualisant leurs services psycho-médicaux au sein d'un même pôle universitaire? Afin de veiller à ce qu'il y ait un service d'accueil minimum dans chaque établissement scolaire, n'est-il pas opportun qu'une partie des subventions sociales soient allouées à l'accueil psycho-social? Par ailleurs, des formations sont-elles prévues afin d'aider les professeurs d'université à déceler les problèmes de détresse auxquels les étudiants pourraient être confrontés et à y réagir?

Les activités extra-scolaires telles que le sport, les activités culturelles et les mouvements de jeunesse sont des outils formidables pour lutter contre les problèmes de santé mentale et pour veiller à l'intégration des jeunes. Les personnes qui encadrent les jeunes ont une légitimité et une expertise à partager avec nous. Il ne faut surtout pas les oublier. Nous devons les inclure dans les discussions organisées à ce sujet. Êtes-vous en contact avec de telles personnes? Si oui, que vous disent-elles et comment analysez-vous la situation?

Concernant l'éducation aux médias (EAM), le Parlement a adopté en 2021, à l'initiative du groupe PS, une résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique. En complément de l'amélioration du suivi des plaintes, je pense sincèrement que l'EAM est essentielle. Quelles sont vos priorités d'action dans ce domaine? Comment comptez-vous renforcer l'EAM de nos jeunes dans le cadre de leur parcours scolaire, afin qu'ils puissent développer leur esprit critique et détecter les discours nocifs et les situations de harcèlement en ligne?

Enfin, avez-vous étudié la possibilité de lancer des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux, en partenariat avec des influenceurs, et ce, afin de toucher les jeunes là où ils se trouvent? Quel partenariat envisagez-vous avec les médias

traditionnels?

**Mme Mathilde Vanderpe (Les Engagés).** – Des enfants et des jeunes en pleine crise de stress, des cas d’anxiété ou de harcèlement à l’école, dans un club de sport ou une association: ce type de situations se multiplient malheureusement ces dernières années, en particulier chez les plus jeunes. D’après le dernier baromètre de l’organisation de jeunesse Latitude Jeunes, plus de 40 % des jeunes se sentent souvent ou très souvent, anxieux, angoissés, voire dépressifs. Par ailleurs, 37 % d’entre eux envisagent leur avenir avec pessimisme. Ces chiffres nous interpellent, en tant que parlementaires, parents, ou proches d’enfants et de jeunes.

Durant la crise sanitaire de la Covid-19, mon groupe et moi-même avons pressé le précédent gouvernement de se pencher sur la nécessité de tenir compte des enfants et des jeunes dans la gestion de la crise, notamment en développant une communication claire et simple à leur intention. Le délégué général aux droits de l’enfant (DGDE) avait également insisté sur ce point à l’époque. Les députés du groupe Les Engagés et moi-même avons avancé des solutions concrètes et peu onéreuses pour répondre au problème. Concrètement, nous avons déposé une proposition de résolution le 16 décembre 2020 relative à la prise en compte optimale de la dimension de la santé mentale des enfants et des jeunes au vu de l’impact de la pandémie de la Covid-19 sur celle-ci. Nous y soulignons l’importance d’informer les jeunes de l’existence du numéro 103 et nous y évoquons l’opportunité de l’accompagner d’un tchat, mais aussi de multiplier les lieux d’études communs ou encore d’accueillir plus d’artistes dans les écoles.

Aujourd’hui, après des heures d’audition et de recommandations recueillies et actées au Parlement, les constats restent alarmants. Les enfants et les jeunes ont besoin de projets porteurs de sens. Ils veulent faire entendre leur voix et sortir de leur isolement. Les Engagés considèrent la santé, en particulier la santé mentale, comme une préoccupation majeure. C’est la raison pour laquelle nous avons eu à cœur de la défendre en l’inscrivant dans la DPC. La société a évolué, elle porte les marques des différentes crises.

Là où la DPC de la précédente législature ne citait qu’une seule fois la santé mentale, l’actuelle DPC consacre plusieurs volets à cette thématique. Elle est mentionnée dans le chapitre consacré à l’enseignement – «Le bien-être et la santé mentale au cœur du projet scolaire» –, dans le chapitre consacré à la jeunesse ou encore dans celui consacré aux médias, où il est notamment proposé d’étudier l’impact des médias sociaux sur la santé mentale. La consommation excessive d’écrans influence en effet la santé physique et mentale, les troubles de l’attention, du sommeil, la concentration... et galvanise le risque de cyberharcèlement chez les jeunes.

Chaque ministre dispose de l’opportunité d’agir sur le bien-être et la santé mentale des enfants et des jeunes. Cette nouvelle majorité a pris la mesure de cet enjeu et en a fait un cheval de bataille. Avec les acteurs de terrain, nous allons déployer

les efforts nécessaires pour répondre aux besoins criants en matière de santé mentale. Dans le contexte scolaire, le décrochage, le harcèlement, le cyberharcèlement et la prise en charge par les services PMS sont autant de défis à relever de manière urgente et coordonnée. Les jeunes et leurs familles doivent pouvoir compter sur l'école. Elle n'est pas seulement un lieu d'apprentissage, elle est avant tout un lieu de vie. Nous devons nous assurer qu'elle soit aussi un espace de bien-être, un espace où la santé mentale de nos enfants est prise en compte et où les relations humaines sont placées au cœur du projet éducatif.

Des efforts ont été réalisés au cours de la législature précédente avec l'adoption du décret du 27 avril 2023 qui instaure, entre autres, une structure pérenne: l'Observatoire du climat scolaire. Nous serons attentifs à sa mise en œuvre: si nous voulons que cet organe fonctionne, il s'agit de tenir compte des remontées d'information du terrain. Madame Glatigny, y a-t-il des difficultés dans la mise en œuvre de cet organe? Comment comptez-vous accélérer la couverture des écoles impliquées dans cet Observatoire?

Les Engagés l'ont martelé au cours de la législature précédente, lors des auditions relatives à la santé mentale des jeunes, et tous les acteurs ont eu la même réflexion: il faut casser la logique de silo qui prévaut souvent dans les politiques publiques. Il est essentiel de renforcer les synergies entre les écoles et les acteurs de terrain. Il faut clairement améliorer les collaborations avec les centres PMS, les services d'accrochage scolaire (SAS), les pôles territoriaux, mais aussi tous les services de proximité qui gravitent autour des établissements scolaires: les services d'aide en milieu ouvert (AMO), les CPAS ou les éducateurs de rue. Ces collaborations permettront de mieux détecter les situations à risque, d'intervenir plus rapidement et d'offrir un soutien renforcé aux élèves en difficulté.

Dans l'enseignement supérieur, les jeunes étudiants sont très perméables à l'anxiété. La réflexion sur les rythmes académiques – qui fera l'objet d'une concertation importante avec les acteurs institutionnels – devra, en parallèle, évaluer les méthodes d'enseignement ou d'évaluation, et pourquoi pas, également travailler sur les pédagogies actives et participatives. Ces éléments sont de nature à réduire une forme de pression que subissent les étudiants. Madame la Ministre-Présidente, quelles réflexions sont-elles déjà engagées sur ces aspects de la réforme des rythmes académiques? Si j'ai abordé le contexte général, le travail effectué précédemment, les enseignements obligatoire et supérieur, Mme Goffinet abordera notamment l'enfance, la jeunesse et la culture qui ont un rôle essentiel.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés).** – Le groupe Les Engagés estime qu'il est bénéfique que certains ministres disposent de doubles casquettes, car cela contribue à développer ces synergies entre notre Fédération et la Région wallonne. L'organisation de réunions conjointes des gouvernements, comme celle qui a eu lieu jeudi dernier, est aussi de nature à favoriser une meilleure collaboration dans le traitement de ce genre de dossier transversal. Nous nous interrogeons:

pour une telle problématique, ne serait-il pas judicieux de réunir l'ensemble des niveaux de pouvoir pour mener une large consultation et faciliter les différents échanges?

Mon groupe et moi-même plaiderons toujours pour une meilleure coordination entre les opérateurs de terrain – acteurs des réseaux de santé mentale, de l'aide à la jeunesse, du secteur du handicap, de l'ONE et des centres PMS – pour instaurer une prévention de proximité. Un autre aspect essentiel concerne la formation et la sensibilisation des opérateurs des milieux scolaires et académiques, des secteurs culturels et sportifs, de la jeunesse à ces défis de la santé mentale et du harcèlement.

À travers la DPC, le gouvernement prône une formation systématique des enseignants, ainsi que des interventions régulières d'opérateurs extérieurs et d'associations pour renforcer la prévention et pour lancer des groupes de parole au sein des écoles. Dans ce même cadre, nous soulignons le projet d'accompagner, par le biais des équipes SOS Enfants, les services de première ligne – animateurs des associations de jeunesse, personnel des clubs de sports ou enseignants – pour mieux aiguiller les personnes en proie aux questionnements ou aux confidences de nos jeunes.

Il s'agit aussi d'insister davantage sur l'échange de bonnes pratiques, notamment des outils pédagogiques créés par des associations de jeunesse. Ces outils ont été développés par des professionnels et sont utiles pour accompagner les enfants et jeunes.

Dans le cadre de la compétence de l'Enfance, au-delà de cette logique de synergie qui doit prévaloir entre les acteurs de terrain, il importe de permettre aux équipes d'œuvrer à l'amélioration du bien-être et de la santé mentale des plus petits. Cet objectif passe notamment par le renforcement de la formation des professionnels de la petite enfance aux problèmes de santé mentale, à la vie affective et à la maltraitance, mais également par le soutien aux campagnes de sensibilisation liées à ces problématiques, notamment au sein des institutions scolaires.

Pour le groupe Les Engagés, il importe de donner la parole aux jeunes, que ce soit dans les écoles, les associations de jeunesse ou les clubs sportifs; il faut former les professionnels et les encadrants présents dans les différents milieux concernés; il faut arrêter de travailler en silos; il faut donc coordonner les différents secteurs afin de mener un travail approfondi et de prendre en charge les jeunes de manière optimale; il faut pallier le manque de professionnels de la santé que sont les pédopsychiatres, les neuropsychiatres, les pédiatres et les médecins généralistes. Nous comptons sur les membres du gouvernement pour mener à bien ces priorités.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – La récente étude, qui montre que la première cause de décès chez les jeunes est le suicide, fait froid dans le dos. En effet, derrière ces chiffres se cachent des êtres humains, des familles, des enfants, ainsi que des

jeunes qui ont choisi de mettre fin à leur jour plutôt que de vivre dans ce monde. Ces chiffres doivent nous faire réagir et questionner sur ce qui est fait pour que chaque jeune soit accompagné dans ses difficultés et dans son entourage.

Lors de la précédente législature, nous sommes souvent intervenus au sujet du harcèlement, car ce phénomène rend la vie invivable pour beaucoup de jeunes. En Fédération Wallonie-Bruxelles, un jeune sur trois a été confronté au harcèlement. Cette statistique doit encore nous faire réagir et nous questionner sur les aides existantes, sur la manière de lutter contre le harcèlement et sur la manière d'accompagner les jeunes victimes, leurs proches et les écoles qu'ils fréquentent.

L'année dernière, le Centre de référence et d'intervention de harcèlement (CRIH) de La Louvière a été mis en grande difficulté, car il risquait de perdre les subventions que la Fédération Wallonie-Bruxelles lui accordait. Le CRIH est unique en son genre et il a permis dans le Hainaut de sauver des centaines de jeunes victimes de harcèlement.

Les acteurs de terrain, tels que centres PMS, directeurs et parents de victimes, ont répondu à l'appel du CRIH qui a lancé une pétition. Le CRIH fait un travail qui ne peut pas être remplacé et qui doit même être étendu, comme le demande la pétition, avec la création d'un centre de lutte contre le harcèlement dans chaque province. Ce projet pilote a été lancé et il a fait ses preuves, mais, malgré tout, ni Mme Désir du PS, alors ministre de l'Éducation, ni Mme Glatigny du parti MR, alors ministre de la Jeunesse, n'ont pérennisé les subventions du CRIH. Les responsables politiques préfèrent concentrer leur action sur la prévention, ce qui est évidemment nécessaire, mais qui ne vient pas en aide aux victimes.

Mesdames et Messieurs les Ministres, comptez-vous dégager les budgets nécessaires pour soutenir ce genre d'initiative? Quelles actions entreprendrez-vous pour lutter contre le harcèlement?

Dans les écoles, un autre acteur a un rôle à jouer aux côtés des jeunes pour leur offrir une écoute et une aide gratuitement, sans avoir besoin de prendre rendez-vous: les centres PMS. Il est vraiment important pour les jeunes d'avoir un lieu d'écoute, hors du foyer familial, où ils peuvent parler de leurs problèmes ou idées noires, sans peur d'être jugés. En effet, plus quelqu'un reste seul avec ses problèmes et ses souffrances, plus il risque d'envisager le pire. Les centres PMS réalisent un travail absolument auprès des jeunes pour ne pas les laisser démunis.

Les centres PMS ont besoin de moyens; or, ceux-ci n'ont quasiment plus évolué depuis les années 1960. Les centres PMS sont débordés. Ainsi, certains centres comptent une psychologue, mais ni infirmière ni assistante sociale. À titre d'exemple, un centre actif dans 23 implantations scolaires qui comptent en tout 6 300 élèves ne bénéficie que de dix emplois à temps plein; il ne lui est évidemment pas possible de venir en aide à tout le monde dans ces conditions et, encore moins, de faire de la prévention.

Il est souvent question des psychologues de première ligne qui pourraient aider les centres PMS et c'est le cas dans votre DPC. Ce serait formidable si vous parveniez à renforcer l'accessibilité des soins de première ligne. Toujours est-il que cette fameuse première ligne est en réalité déjà une seconde ligne. En effet, les psychologues de première ligne ne viennent pas dans les écoles. Ils ne sont pas là où sont les jeunes, mais ils les attendent dans leur cabinet. Ce n'est pas une critique, car chacun a son rôle, mais l'un ne peut pas se substituer à l'autre.

Madame Glatigny, il existe une solution pour soulager les centres PMS: donnez-leur les moyens pour qu'ils puissent remplir les missions qui leur sont confiées. Allez-vous dès lors le faire?

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, j'aimerais aborder la question de la santé mentale des étudiants et étudiantes en Belgique francophone.

Depuis que vous êtes ministres, j'imagine et j'espère que vous recevez beaucoup de témoignages des étudiants qui galèrent pour payer leur kot dont le loyer peut coûter 500 ou 600 euros, qui ont du mal avec le prix des courses qui augmente et qui doivent cumuler plusieurs jobs. C'est une réalité. L'impact de toutes ces galères sur leur santé mentale l'est aussi.

La semaine passée, la presse a relayé une étude détaillée de l'ULB qui montre à quel point les privations peuvent entraîner des échecs aux examens. Une étudiante témoigne en précisant qu'elle devait rendre un travail préparatoire un an avant son mémoire. Il s'agit d'un travail assez conséquent qu'elle n'a pas pu effectuer, car elle était débordée par ses jobs étudiants. Cela l'a amenée à faire une année universitaire de plus. C'est la réalité des étudiants en Belgique aujourd'hui: les jobs étudiants et les difficultés à payer ont un impact sur les résultats et sur la santé mentale des étudiants et étudiantes qui ont de plus en plus de problèmes.

Je déplore qu'une des seules réponses apportées par le dernier gouvernement et par l'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Glatigny, ait été la réforme du décret «Paysage». Cette réforme a obligé les étudiants à réussir plus rapidement leurs études. Le précédent gouvernement les a poussés dans le dos en leur disant «Fais plus vite, ça va aller». Cette réforme a créé énormément de stress, a participé à l'angoisse et a mis encore plus de pression sur les étudiants et étudiantes qui rencontrent déjà des difficultés.

Je suis déçu de constater que vous, Madame la Ministre-Présidente, restez floue sur ce que vous comptez faire avec le décret «Paysage». D'abord, j'ai entendu que vous vouliez revenir au système d'années. Ensuite, vous avez dit que vous vous inscriviez dans la lignée du décret de Valérie Glatigny. Vous faites perdurer ce sentiment d'angoisse et de pression. Vous poussez les étudiants dans le dos. On ne voit pas de changement à ce niveau.

Pour le groupe PTB, la situation de la santé mentale des étudiants est inacceptable. Il convient de prendre des mesures contre la précarité étudiante et de soutenir les étudiants qui ont des problèmes de santé mentale. Je ne sais pas si vous êtes consciente de la situation sur les campus: aujourd'hui, l'accueil est indigne. L'ULB, il y a quelques années, comptait quatre psychologues pour tout le campus. L'Université Saint-Louis-Bruxelles comptait un seul. Des centaines d'étudiants sont inscrits sur des listes d'attente afin d'avoir un rendez-vous pas trop cher avec un psychologue. Certains attendent parfois trois mois.

Face à des problèmes de santé mentale, qui peuvent parfois aller jusqu'à des idées suicidaires, une durée de trois mois équivaut à une éternité. Vous allez peut-être me répondre qu'ils peuvent aller dans le privé. Les séances y coûtent entre 50 et 60 euros. Une grande partie des étudiants ne peuvent se permettre ces frais, ou alors, ils doivent faire un choix entre leurs courses et la séance.

Disposez-vous d'un relevé clair des cellules d'aide psychologique dans les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA)? Ces ESA, par ailleurs, sont encore moins bien desservies que les universités.

Comptez-vous allouer des moyens supplémentaires pour la santé mentale des étudiants? Les demandes de soutien psychologique explosent, les recteurs ont tiré la sonnette d'alarme en ce sens. Nous attendons de vraies actions de la part de votre gouvernement et pas des mots. Et encore moins le retour du décret «Paysage», qui ne fait qu'enfoncer les étudiants!

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Ces dernières années, nous avons vu une augmentation alarmante des troubles anxieux et dépressifs, ainsi que du mal-être chez nos jeunes. Nous ne pouvons plus détourner le regard: ils sont les premières victimes d'un monde en accélération perpétuelle, confrontés à des attentes souvent démesurées que nous, adultes, peinons parfois à comprendre. Je veux donc commencer par exprimer mon empathie profonde à l'égard de nos jeunes, de leurs parents et des professionnels de la santé mentale. Ces derniers sont en première ligne face à une situation qui les dépasse tout autant que nous. Les parents voient leurs enfants souffrir sans toujours savoir comment les aider. Les enseignants, les éducateurs, les psychologues et les médecins sont face à une demande immense, bien supérieure à celle que nos systèmes peuvent actuellement absorber. Je veux qu'ils sachent que nous sommes là pour les soutenir.

Il ne s'agit pas seulement de soigner et de travailler en amont, mais aussi de protéger nos jeunes dans toutes les dimensions de leur vie. Notre devoir est de créer un cadre pour protéger leur santé, leur jeunesse, leur droit à l'insouciance, et de mettre tout en œuvre pour leur offrir un environnement où ils pourront s'épanouir en toute sécurité, être entendus sans craindre pour leur avenir ou pour leur santé mentale, que ce soit au sein de l'école, de la famille ou sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, tous les feux sont au rouge; les constats sur la détérioration continue de la santé mentale des jeunes convergent. Ce problème alarmant s'est

cristallisé durant la pandémie, mais ses racines sont bien plus profondes et ses effets se prolongent encore actuellement. Il ne s'agit donc pas d'une crise ponctuelle, mais d'une problématique majeure structurelle qui appelle une réponse politique forte et établie en concertation.

Je rappellerai rapidement les informations dont nous disposons déjà. En 2021, les auditions au sein de ce Parlement ont permis de dresser un bilan sans équivoque, qui reflète des années de constats, d'études et d'interventions. Le dernier rapport BELHEALTH de Sciensano, publié en juin dernier, révèle des chiffres alarmants: en mars 2024 la proportion de personnes souffrant d'anxiété et de troubles dépressifs a encore augmenté par rapport à l'année précédente. Cela met également en lumière le rôle crucial de l'environnement social et les publics particulièrement touchés, à savoir les femmes, les jeunes et les Wallons, si on se limite à l'échelle de la Belgique. Ce lundi, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a également publié une étude indiquant qu'au moins un adolescent sur sept dans le monde souffre de troubles mentaux.

Dans son rapport de 2022, l'UNICEF exhortait également déjà les décideurs à investir davantage dans la prévention. La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et d'autres organismes – comme le Centre de prévention du suicide – ou des études internationales – telles que celles de *The Lancet* dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler –, confirment également cette tendance: depuis 30 ans, la santé mentale des jeunes se détériore. Il est temps d'agir et nous plaidons pour que la santé mentale ne se limite pas à une question de soin. Aujourd'hui nous avons besoin certes de plus de moyens, de plus de psychologues, de plus de services de soutien, mais nous devons aussi agir en amont et lever un tabou: le levier de la prévention reste le plus efficace pour endiguer ce phénomène, en particulier lorsque cette prévention intervient le plus précocement possible.

Madame la Ministre-Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, quels sont dès lors les chantiers prioritaires que vous avez prévu de mettre en œuvre en termes de médecine préventive à l'intention des jeunes, des élèves, des étudiants? Comment mobilisez-vous les acteurs de la prévention sur cet objectif? Quels moyens allez-vous leur allouer, alors que vous annoncez dans le même temps des restrictions budgétaires?

Nous plaidons également en faveur d'une approche transversale, dans laquelle la prévention joue un rôle central. Lors de la séance plénière du 11 septembre dernier, nous avons demandé un plan global de prévention et de prise en charge qui soit décliné pour chaque espace et pour chaque âge. Lors de notre discussion, Madame la Ministre-Présidente, vous m'avez indiqué qu'un tel plan ne serait pas mis en œuvre. Je vous suggère de changer d'avis. En effet, il ne suffit pas de mettre des mots dans une DPC pour en faire un véritable plan d'action cohérent, homogène et transversal. En l'absence de ce plan, quelle sera votre proposition pour mener une politique cohérente et en lien avec les autres niveaux de pouvoir?

Les dispositifs existants – comme les numéros de prévention – doivent être renforcés et l’accessibilité à ces outils est primordiale. Nous devons aller vers les jeunes dans les lieux où ils se trouvent, qu’il s’agisse de leurs écoles ou de leurs quartiers, que ce soit via des cercles de parole ou des équipes mobiles. L’accompagnement des jeunes ainsi que la coordination entre les opérateurs et les niveaux de pouvoir doivent être repensés, par exemple avec la création d’un centre de référence transversal chargé des problèmes de harcèlement. Qu’avez-vous prévu pour assurer cette accessibilité et cette coordination?

Touché par les problématiques transversales que je viens d’évoquer, le secteur de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse est particulièrement fragilisé. Il faut donner une réponse durable à ces professionnels qui sont depuis trop longtemps en crise et dont on ne parle toujours pas suffisamment, malgré leurs manifestations. Or, le sous-financement, le manque de places d’accueil ou les défis du secteur non mandaté – dont font partie les services AMO – ne peuvent plus être ignorés aujourd’hui. Il faut renforcer la prévention là où les jeunes se trouvent, dans les écoles, les associations sportives, les mouvements de jeunesse ou encore dans les maisons de jeunes.

Madame la Ministre, allez-vous dès lors assurer les moyens nécessaires pour le secteur de l’aide à la jeunesse? Les réponses que vous apportez doivent être apportées de manière collective, à la suite de concertations. En ce qui concerne la prévention, les organisations de jeunesse jouent un rôle clé de première ligne et doivent donc être au centre de ce dialogue. Enfin, il est impératif d’adapter nos outils et nos canaux de communication: applications, tchats, influenceurs ou espaces en ligne, autant de dispositifs et initiatives qui doivent certainement être modernisés. L’heure n’est plus à l’établissement de constats, mais à l’action, afin de répondre à cette crise de manière claire. Il est temps de mieux protéger et de mieux accompagner nos jeunes.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – L’une des principales recommandations pour prévenir les troubles de la santé mentale est de s’adresser aux jeunes dans un lieu qu’ils fréquentent tous: l’école. Dans son mémorandum 2024, l’ACOD affirme qu’il convient de «faire de l’école un partenaire du bien-être mental des enfants et des jeunes». Pour ce faire, plusieurs axes sont à renforcer.

Premièrement, il faut miser sur les équipes éducatives, qui sont en première ligne, aux côtés des enfants et des jeunes. Nous devons mieux accompagner ces équipes en renforçant leur formation et en valorisant, dans leur parcours, des formations organisées par des professionnels de la santé mentale ou encore en mettant à leur disposition un véritable guide de la santé mentale créé à leur usage. Leur donner du temps pour ce faire est fondamental.

Deuxièmement, il est indispensable de lever le tabou existant encore sur certains sujets comme le suicide des jeunes. Les professionnels de la santé mentale sont

unanimes: dans la prévention, lever le tabou est le point de départ. Parler, écouter, comprendre, outiller et accompagner sont les clés de la prévention contre la première cause de mortalité chez les jeunes.

Troisièmement, il convient de renforcer le dialogue et les liens avec les équipes interdisciplinaires qui gravitent autour des écoles: les SAS, les services intégrés, les services AMO, les écoles de devoirs, les psychologues, les psychiatres, les associations, etc. En ce sens, le décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves constitue un outil intéressant pour accompagner les équipes sur le terrain. Le gouvernement devra s'en emparer.

Quatrièmement, les centres PMS et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) jouent un rôle essentiel dans la prévention, la santé et la détection de maltraitances. Madame la Ministre-Présidente, vous avez indiqué que le gouvernement comptait procéder à des recentrages et des rationalisations. Qu'entendez-vous par là? Quelles coupes budgétaires sont-elles prévues? Il est évidemment nécessaire d'améliorer la coordination, mais il convient surtout d'accroître le soutien et les ressources apportés aux équipes? Que comptez-vous faire en ce sens?

Cinquièmement, puisque l'école est le deuxième lieu de vie des enfants après leur foyer, elle doit offrir un environnement bienveillant en renforçant la démocratie scolaire et la participation. Surtout, l'école doit être porteuse de sens. Le contenu des cours et des activités pédagogiques doit nourrir les jeunes dans leur quête de valeurs et de sens. Il ne faut pas revenir cinquante ans en arrière dans une logique scolaire stérile de remplissage de têtes. Au contraire, il faut donner aux élèves les outils pour comprendre, apprendre, dialoguer, débattre et construire collectivement pour s'émanciper et pour trouver et prendre leur place dans le monde qui les entoure, pas seulement dans le futur, mais dès aujourd'hui.

Enfin, concernant l'enseignement supérieur, mon collègue Hajib El Hajjaji a rappelé, lundi en commission, combien les conditions matérielles d'existence des étudiants jouent un rôle prépondérant dans l'anxiété qu'ils peuvent éprouver et ont un effet direct sur leur réussite. En outre, l'isolement y afférant détériore fortement leur santé mentale. Les violences sexistes et sexuelles sont un autre facteur aggravant, particulièrement chez les filles et les personnes minorisées. Il est urgentissime d'avancer sur la formation de la première ligne de l'enseignement supérieur et l'accessibilité des services et de l'information.

Le défi est de faire grandir nos enfants dans un environnement bienveillant et vers un avenir porteur d'espoir. Comment allez-vous, Mesdames et Messieurs les Ministres, y répondre?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Les nombreuses questions qui ont été adressées au gouvernement

illustrent la conscience collective de l'importance du bien-être et de la santé mentale, particulièrement chez les jeunes. Mesdames, Messieurs les Députés, le gouvernement partage évidemment, avec vous, cette préoccupation essentielle. Je répondrai aux questions qui concernent mes compétences. Chaque ministre du gouvernement répondra aux interpellations concernant ses propres compétences, à l'exception de M. Coppieters pour lequel je prendrai la parole.

Nous sommes nombreux à porter les stigmates de la crise sanitaire. Les jeunes restent particulièrement marqués par le sentiment d'angoisse et de solitude qu'ils ont ressenti, de manière exacerbée, durant cette période. Les écoles, les organisations de jeunesse, les centres PMS, les clubs sportifs, les structures de l'aide à la jeunesse se sentent souvent démunis face à des situations de détresse aiguë. Ils nous alertent. Nous devons davantage les soutenir. Toutefois, ce soutien accru passe notamment par des liens renforcés entre les secteurs et par une meilleure visibilité de l'offre existante, tant en matière de prévention que de soins. Les acteurs en contact avec les jeunes ne peuvent seuls prendre en charge des situations qui parfois dépassent les qualifications de leur personnel et de leurs bénévoles. L'approche intrasectorielle reste en fait encore trop prégnante, alors que des dispositifs externes de soutien pourraient souvent être mobilisés.

Plusieurs d'entre vous ont dénoncé la problématique des silos entre les différents niveaux de pouvoir et entre les diverses compétences. Avec le ministre Coppieters, également chargé de la Santé en Wallonie, et avec ses futurs homologues de l'État fédéral et de la Région bruxelloise, nous entendons multiplier les synergies dans le domaine de la prévention et de la prise en charge. Par ailleurs, M. Coppieters assurera le rôle de coordination entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Un tel rôle peut être assumé par des ministres à double casquette. Le but est de renforcer mutuellement nos politiques en matière de santé publique, de prévention et de santé mentale. M. Coppieters sera le garant, pour le gouvernement, de la transversalité entre les différents niveaux de pouvoir.

La DPC consacre le bien-être et la santé comme des priorités de notre action: bouger, apprendre, s'exprimer, créer et partager sont des leviers essentiels de leur prévention et de leur maintien. Le gouvernement soutiendra ces leviers par l'amélioration du climat scolaire, par la lutte contre le cyberharcèlement, ainsi que par la valorisation des lieux de vie et d'épanouissement que sont les organisations de jeunesse, les clubs sportifs, l'accueil extrascolaire, les espaces de création, d'expression artistique, etc.

La culture est un des piliers structurants de l'épanouissement et, donc, de la santé. En nous ouvrant à nous-mêmes et aux autres, la création, l'expression et le partage artistiques agissent comme moyens de protection et remèdes face à nos souffrances. La mobilisation des artistes auprès des jeunes est aussi une politique de santé. Cette politique passe notamment par la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et la présence de plus d'artistes dans

les structures proches des jeunes.

Dans l'enseignement supérieur, nous devons poursuivre notre action de manière coordonnée et efficace pour soutenir les étudiants face à leurs difficultés. Le rapport parlementaire relatif à la santé mentale des jeunes a posé les bases d'un renforcement des actions dans ce domaine. Des recommandations ont déjà été mises en œuvre, notamment l'amélioration de l'information sur les aides disponibles: certaines universités ont distribué à tous les étudiants, à la rentrée, la semaine dernière, un flyer reprenant l'ensemble de ces aides, que ce soit pour trouver un soutien psychologique, que ce soit en cas de violences sexuelles ou de harcèlement.

Je rencontre, demain, les chercheuses du rapport «*BEHAVES*» (Bien-être harcèlement et violences en enseignement supérieur), réalisé à la fin de la législature précédente, qui traite de la question des violences sexistes et sexuelles dans les universités. Ce rapport sera présenté à tous les établissements d'enseignement supérieur. Ses recommandations seront prises en considération, travaillées avec le secteur et mises en œuvre pour répondre à ces questions qui sont aussi prégnantes, particulièrement dans l'enseignement supérieur. Le développement de services collectifs fait également partie des recommandations déjà mises en œuvre.

L'administration travaille, avec le SPF Santé publique et avec l'INAMI, au déploiement d'initiatives relatives au soutien à la santé mentale des étudiants. La complexité réside dans le fait que les soins dépendent de l'État fédéral. Depuis 2022, des conventions de collaboration ont été conclues avec les pôles académiques afin de prévoir des sessions de groupe destinées aux étudiants et une meilleure orientation vers l'aide existante dans et en dehors des établissements. Le lien avec les réseaux de santé mentale a été assuré par la coordination de ces réseaux en collaboration avec les pôles sur le même territoire. Le levier des pôles a donc bien été activé.

Il est indispensable de travailler à une meilleure information sur les aides disponibles. Le site [www.aides-etudes.cfwb.be](http://www.aides-etudes.cfwb.be), qui rassemble les aides existantes pour les étudiants, compte une section portant spécifiquement sur les dispositifs liés à la santé mentale: service d'écoute téléphonique, service de prise en charge pour les soins psychologiques, ressources consacrées au bien-être, etc.

La circulaire 9269 du 28 mai 2024, rédigée conjointement par Mme Bertieaux et M. Vandembroucke, a informé les universités, les hautes écoles et les ESA des moyens mis à leur disposition pour aider les professionnels des établissements d'enseignement supérieur à mieux soutenir les étudiants et étudiantes ayant des problèmes de santé mentale, et pour permettre aux étudiants et étudiantes de bénéficier d'une offre de soins psychologiques de première ligne. Elle souligne notamment une nouvelle convention avec l'INAMI, créant des collaborations entre les établissements et les réseaux de soins de santé mentale.

Cette convention prévoit, en premier lieu, l'accompagnement des professionnels

des établissements d'enseignement supérieur par des psychologues ou des orthopédagogues cliniciens pour accroître leur capacité à détecter et soutenir les étudiants en difficulté. Deuxièmement, elle prévoit la possibilité, pour les étudiants, de bénéficier de soins psychologiques de première ligne gratuits ou peu coûteux. J'insiste sur ce point: depuis un an, les dix premières séances de soins psychologiques de première ligne sont prises en charge à 100 % par la sécurité sociale, jusqu'à l'âge de 24 ans, même chez un psychologue privé, à condition qu'il soit conventionné. Notons d'ailleurs que les psychologues privés sont de plus en plus nombreux. Troisièmement, cette convention prévoit l'organisation d'interventions communautaires, comme des séances de groupe sur la gestion du stress ou des traitements individuels ou collectifs, selon les besoins.

Comme je viens de le dire, grâce aux réseaux de santé mentale, ces soins psychologiques sont remboursés. Malheureusement, cette information n'est pas assez connue; je compte donc aussi sur vous pour la diffuser. Il existe notamment des sites internet qui expliquent très bien le dispositif, mais il est crucial que ces informations circulent. Par ailleurs, si plus de dix séances sont nécessaires ou si la personne concernée a plus de 24 ans, les étudiants peuvent évidemment faire appel aux subsides sociaux des établissements d'enseignement supérieur pour la prise en charge financière de leurs besoins de soins de santé mentale.

Pour répondre à une question spécifique sur l'ARES, je confirme que la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) est un espace où les acteurs de l'enseignement supérieur peuvent discuter de leurs bonnes pratiques. La santé mentale, en particulier, y fait l'objet de plusieurs échanges de vue et de pratiques. C'est aussi un lieu d'information centralisé. Les établissements d'enseignement supérieur sont bien évidemment autonomes pour l'affectation de l'aide sociale et psychosociale. Nombre d'organes sociaux disposent du personnel spécialisé de ces domaines et je leur réaffirme mon plein soutien. Le gouvernement, quant à lui, s'engage à examiner ces questions de manière transversale.

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, vos questions abordent ce sujet crucial qu'est le bien-être des jeunes dans notre système éducatif. Il s'agit d'une préoccupation majeure pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et les centres PMS. Pour ma part, j'apporterai les éléments de réponse concernant les réformes en cours, les dispositifs en place et, tout d'abord, la réforme des centres PMS et le recentrage de leurs missions.

Les centres PMS jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement psychologique, médical et social des élèves. Leurs missions découlent du décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des centres [PMS]: offrir aux élèves les meilleures conditions pour un développement harmonieux de leur personnalité afin de les préparer à remplir leur rôle de citoyen actif et responsable.

Cette mission est renforcée par des synergies avec des acteurs de terrain, comme les écoles, les associations locales et les services PSE.

Dans le cadre du Pacte pour enseignement d'excellence, une réflexion a déjà été entamée sur le rôle des centres PMS à travers le chantier n°15 qui vise à clarifier et à recentrer leurs missions. Le but est de renforcer leur efficacité tout en assurant un financement qui priorise les élèves les plus vulnérables. Le dispositif inclut plusieurs mesures, notamment l'optimisation des ressources pour garantir une meilleure répartition des moyens, avec un mécanisme de financement basé sur le profil des élèves et de leur contexte, l'assouplissement de la composition des équipes pour répondre de manière plus adaptée aux besoins variés des élèves et enfin la promotion de la mixité entre les centres PMS pour accompagner à la fois les élèves de l'enseignement ordinaire et ceux de l'enseignement spécialisé.

Les travaux du chantier n° 15 se poursuivent en veillant à confirmer le rôle essentiel des centres PMS comme partenaires de l'école et à soutenir les centres PMS pour qu'un accompagnement renforcé puisse être concerté avec les acteurs. La question du financement reste cependant cruciale: bien que le recentrage des missions des centres PMS ne signifie pas une réduction de leurs moyens, il y aura des ajustements budgétaires pour mieux répondre aux défis posés par la crise sanitaire et, notamment, l'augmentation des besoins en matière de santé mentale des élèves.

Le deuxième plan d'action vise à soutenir la formation des équipes éducatives. Les équipes éducatives sont souvent les premières à identifier des situations de mal-être chez nos jeunes. Les formations interréseaux et zonales sont régulièrement proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs organisateurs afin de renforcer les compétences des équipes éducatives dans l'identification et la gestion des situations. Ces formations visent à fournir les outils pour réagir rapidement face aux situations critiques.

Le troisième plan d'action est la coordination entre le numéro d'appel 103 et les équipes scolaires. Ce numéro 103 renvoie au service «Écoute-Enfants» qui reste un dispositif clé dans la prise en charge des jeunes en détresse. Il est financé dans le cadre de la compétence de l'Aide à la jeunesse. Néanmoins, il demeure essentiel que les informations recueillies par ce service circulent entre les acteurs éducatifs et les services PMS de manière plus fluide. Pour l'heure, nous travaillons activement à renforcer ces passerelles pour assurer une réponse cohérente et coordonnée permettant aux équipes éducatives d'intervenir de manière plus ciblée et plus préventive.

La quatrième action consiste à déployer le Plan de lutte contre le (cyber)harcèlement scolaire. L'amélioration du climat scolaire et la prévention du cyber-harcèlement scolaire restent des piliers importants de notre lutte pour le bien-être des élèves.

Actuellement, plus de 200 élèves sont encadrés par ce dispositif. Les retours que nous recevons sont encourageants puisque les actions de prévention, les formations des enseignants et les mécanismes de signalement semblent bien contribuer à une amélioration du climat scolaire. Pour l'heure, mes services continuent de surveiller ces résultats afin d'ajuster les interventions en fonction des besoins.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à prendre en charge le bien-être à l'école: la réforme prochaine des centres PMS, le déploiement du Plan de lutte contre le (cyber)harcèlement scolaire ou encore le dispositif de soutien «Écoute-Enfants» en sont des exemples.

Nous plaidons par ailleurs pour des collaborations cadrées et optimales avec les acteurs de la santé et du milieu extra- scolaire, issus des secteurs privé, public ou encore associatif, ainsi que pour un service de proximité des écoles. Nous plaidons aussi pour des collaborations plus étroites entre les centres PMS, les SAS, les pôles territoriaux, les services PSE, les internats, les services AMO et les services de la jeunesse.

À terme, nous devons réfléchir à l'opportunité d'instaurer une structure unique dédiée à la santé des élèves. Cette réflexion sur le regroupement de ces différents profils dans un service de proximité des écoles au profit de nos jeunes et de leur bien-être doit être au cœur de cette législature.

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La santé mentale de notre jeunesse est un sujet d'importance, pour lequel nous devons développer une approche intersectorielle et transdisciplinaire. Nous avons le devoir d'instaurer le travail en réseau où seront mutualisées les ressources de chaque secteur du champ du social, de la santé et du handicap, ce qui dépasse donc les compétences de la Communauté française. Notre responsabilité est de mener des actions concrètes pour soutenir celles et ceux qui en ont besoin. Afin d'atteindre la meilleure efficacité, il faut bien entendu renforcer les concertations entre les cabinets, ce qui a d'ailleurs déjà été réalisé avec mon collègue chargé de la Santé, M. Yves Coppieters, sur des dossiers ayant des visées communes en matière de santé et de santé mentale.

Nous tiendrons compte des recommandations reprises dans le rapport de la commission conjointe de 2022 sur la santé mentale des jeunes. Je citerai de manière non exhaustive la formation adéquate de l'ensemble des acteurs concernés, la création d'espaces de parole collectifs ou individuels, le développement et le soutien à des projets de pairs aidants ou encore la rédaction d'un plan global de crise.

Il n'est plus à démontrer qu'il est nécessaire d'adopter une politique commune face aux besoins multifactoriels des jeunes. Ainsi, en ce qui concerne l'aide à la jeunesse et l'aide spécialisée, nous œuvrons à la construction d'alliances avec les secteurs de la santé mentale, du handicap, de l'enfance et de l'enseignement, afin

de développer des logiques communes et d'insuffler la culture de dispositifs intersectoriels. Je rebondis sur le protocole d'accord national relatif à une meilleure prise en charge des enfants et des jeunes à la croisée des secteurs et validé par l'ensemble des ministres compétents en février dernier. Celui-ci permet de profiter de la Conférence interministérielle Santé (CIM Santé) pour rassembler les différentes entités autour de la question de la prise en charge de ces jeunes. Cet accord est aujourd'hui en cours de finalisation. Les partenaires sont l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ), l'ONE, l'Administration générale de l'enseignement, l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ), le SPF Santé, la Commission communautaire française (COCOF), la Commission communautaire commune (COCOM), Iriscare ou encore le Délégué général aux droits de l'enfant.

Au sein de l'AGAJ, deux référentes en intersectorialité mènent les différents travaux, en priorisant celui qui concerne la santé mentale des jeunes. En janvier 2022, le gouvernement fédéral a dégagé d'importants moyens afin de toucher les publics fragilisés là où ils se trouvent. Des lieux d'accroche ont ainsi été identifiés, dont ceux des services de l'aide à la jeunesse.

L'objectif au travers des psychologues de première ligne est de développer la prévention et la détection précoce afin d'éviter au maximum l'apparition des troubles de la santé mentale. Les premières consultations sont gratuites, comme l'a rappelé notre ministre-présidente.

Nous travaillons également, à l'initiative du pouvoir fédéral, sur l'organisation d'un renfort de l'expertise de la santé mentale dans la gestion de crise selon les trajectoires de vie. Ce renforcement s'articule autour de trois axes: la prévention, l'ambulatoire et l'hébergement.

Le premier axe semble en bonne voie avec l'information donnée sur les psychologues de première ligne et les différentes possibilités de prise en charge. L'utilisation commence à se faire et des initiatives se prennent sur le terrain, tant dans les services agréés que dans les services publics.

Le deuxième axe demande un peu plus de temps et des réflexions quant à la possibilité de partenariats avec les services d'aide à la jeunesse (SAJ) qui font de l'ambulatoire et à la manière dont peut être rapportée l'expertise de la santé mentale.

Enfin, pour le troisième axe, nous pensons à l'apport de services spécialisés dans la gestion de crise de proximité tels qu'Abaka, Point Jaune ou SOS Jeunes-Quartier libre. Ce travail est également mené dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

En ce qui concerne la petite enfance, d'autres mesures complémentaires à celles citées doivent également être prises. Je pense au développement de la prévention primaire durant les mille premiers jours de l'enfant et des situations à haut risque

pour le développement de l'enfant, notamment en renforçant des dispositifs d'intervention intensive en famille qui exercent un travail de détection et de suivi pour les enfants de moins de six ans. Je pense aussi au développement de l'accès aux arts et à la culture, plus spécifiquement dès la petite enfance.

Concernant la jeunesse, en dehors de l'aide spécialisée de l'aide à la jeunesse dont j'ai parlé, les centres de jeunes et organisations de jeunesse reconnus et soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles mènent un travail quotidien pour accompagner les jeunes dans leur apprentissage de citoyens responsables actifs, critiques et solidaires, élément qui contribue à un équilibre psychologique durable. Nous devons néanmoins être conscients des limites des missions du secteur de la jeunesse. Pour rappel, celui-ci n'a pas de mission thérapeutique, même s'il en a peut-être les vertus. Nous devons dès lors être attentifs à informer et sensibiliser les travailleurs de ce secteur sans pour autant les responsabiliser face à un problème de société qui les dépasse.

En ce qui concerne les lignes d'écoute téléphonique, notamment le numéro 103 qui a été évoqué, nous allons analyser les particularités de chacune et les rendre bien visibles auprès de leur public cible en faisant preuve de simplification par exemple.

Pour conclure, il y a lieu de favoriser, de manière transversale, le bien-être et de permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel en ouvrant, développant, faisant connaître et valorisant des espaces dédiés à ces jeunes. Le but est de recréer du lien, en facilitant l'accompagnement de jeunes et de leur famille vers les acteurs existants du réseau de la santé mentale, en renforçant les acteurs de première ligne et en les aidant à mieux se former pour aider au mieux les jeunes en matière de santé mentale, en contribuant au développement des compétences socio-émotionnelles des jeunes de manière transversale, en développant l'empathie et l'intelligence émotionnelle, en renforçant les notions de bienveillance et en appliquant et en formant à la communication non violente.

Toutes ces actions devront être entreprises durant la présente législature. Nous aurons à cœur de les mener de manière transversale avec mes collègues du gouvernement.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J'ai bien conscience de l'importance de cette problématique, à la fois en tant que ministre des Médias et en tant que mère. C'est tous ensemble que nous devons lutter contre le harcèlement et les discours de haine. Les médias ont évidemment un rôle à jouer. Le cyberharcèlement et la cyberviolence constituent des problèmes toujours plus importants pour les enfants et les adultes.

L'Union européenne a dernièrement réalisé certains progrès dans la régulation des plateformes numériques. Le *Digital Services Act* (DSA) renforce la protection

des personnes ciblées par le harcèlement et l'intimidation sur internet. Les utilisateurs peuvent aujourd'hui signaler rapidement les contenus illicites et indésirables, partagés de manière non consentie. Une fois le signalement effectué, les plateformes ont désormais l'obligation de retirer ces contenus ou d'en bloquer rapidement l'accès.

La prévention, en particulier l'EAM, offre des outils indispensables dont je souhaite maintenir l'existence. Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) réalise un travail important et développe de nombreux projets comme la Semaine de l'EAM, dont la deuxième édition prendra place au mois de novembre prochain. Ce moment a été choisi pour s'associer à la Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement, du 4 novembre 2024. Dans le cadre de cette journée, la RTBF lancera, elle aussi, pour la première fois, une grande opération de sensibilisation qui portera le nom de «HOPE», pour «Harcèlement, on s'y oppose et on en parle ensemble». Cette opération sera une invitation à agir et offrira une opportunité de créer un mouvement durable pour lutter contre le harcèlement. Le parrain de cette opération sera Loïc Nottet, qui a lui-même été confronté à ce fléau durant son enfance.

Si des activités physiques ou sportives peuvent partiellement remédier à la situation, elles ne résoudront malheureusement pas pour autant les malaises d'une partie de nos concitoyens, en particulier les plus jeunes d'entre eux. Consciente de son rôle, l'ADEPS multiplie les activités au sein de ses centres sportifs, notamment en partenariat avec les établissements scolaires, en dehors des périodes de vacances, mais aussi à travers l'organisation de cross et d'une large gamme de stages au tarif avantageux.

À travers la formation de cadres, les cours donnés mettent toujours au centre le bien-être du sportif dans toutes ses composantes. L'ADEPS soutient également les acteurs spécifiques comme la Ligue handisport francophone (LHF), la Fédération multisports adaptés (FÉMA), EnéoSport, le programme «Je cours pour ma forme», etc., qui développent une approche alliant le sport et la santé, aussi bien physique que mentale.

Enfin, par le biais du Réseau éthique, l'ADEPS assure la publicité de services comme «Écoute-Enfants» et «Télé-Accueil». Le mouvement sportif contribue et participe pleinement à la mise en mouvement de nos concitoyens, mais l'amélioration significative de la santé, et plus singulièrement d'une approche face au suicide des jeunes, passe inévitablement par une mobilisation multisectorielle.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Nous ne pouvons que nous réjouir du volontarisme du gouvernement.

Je ferai trois commentaires plus spécifiques.

Tout d'abord, la recherche de synergies, ainsi que la volonté d'optimiser les ressources et d'utiliser les marges de manœuvre existantes sont très importantes. Le rôle de coordination reviendra au ministre Coppieters, qui sera dès lors le garant de cette transversalité.

Deuxièmement, Mme Glatigny, je me réjouis de vos propos concernant le soutien apporté aux équipes éducatives. Lors de précédentes auditions sur la santé mentale, nous avons beaucoup parlé du rôle des enseignants en tant que premières sentinelles et de la nécessité de les former et de les accompagner afin qu'ils puissent jouer pleinement ce rôle. La réforme prochaine des centres PMS, que mon groupe soutient ardemment, est indispensable.

Enfin, je tiens à revenir sur la nécessité d'éviter que l'école soit un facteur de stress supplémentaire. Lors des auditions, il avait été proposé d'encourager les évaluations du groupe-classe. De telles évaluations ne remplaceraient pas les évaluations individuelles, mais leur seraient complémentaires. Elles permettraient de favoriser le sentiment de cohésion et d'appartenance au sein des classes et de répondre au besoin de quête de sens. Elles contribueraient ainsi à faire baisser le facteur de stress dont souffrent de nombreux élèves.

**Mme Isabella Greco (PS).** – Ce débat au Parlement est une première pour moi et je suis très favorablement surprise. Je me réjouis qu'un tel débat ait eu lieu. Il était indispensable d'aborder cette thématique de manière plus approfondie. Ce débat démontre aussi que cette thématique sera prioritaire au cours de cette législature.

Derrière les chiffres se cachent des drames humains et des familles déchirées. Nos jeunes sont abandonnés et désarçonnés. Ils ne font plus confiance aux adultes. Parfois, ils en arrivent à commettre des actes dramatiques.

Voici quelques semaines, je vous ai questionnée, Madame la Ministre-Présidente, sur un plan d'action coordonné et transversal à tous les niveaux de pouvoir. Je le considérais déjà comme prioritaire. À l'issue de ce débat, je le pense encore davantage.

J'ai entendu les différents ministres parler de synergies, de coordination et de mobilisation commune, mais je n'ai pas entendu parler d'un plan d'action commun, transversal et coordonné à tous les niveaux de pouvoir. Or, je réitère l'importance de le construire.

Je voudrais conclure en disant que mon groupe et moi-même resterons très attentifs à l'évolution des actions du gouvernement. Nous devons tous tenir compte du bien-être de nos jeunes, qui constituent la société de demain.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Je souhaiterais souligner le message positif que vous avez diffusé au nom de l'ensemble du gouvernement, Mesdames les Ministres. La vision unifiée de la situation qu'ont vraisemblablement les

membres du gouvernement devrait favoriser les synergies entre les acteurs du secteur. Cet aspect a été longuement mis en lumière pendant les auditions que nous avons organisées. Tous les intervenants ont évoqué le risque d'amplification, en raison de la crise, d'un phénomène dont on parle depuis dix ans déjà. Décloisonner toutes les compétences afin d'avancer clairement sur cette problématique constituerait véritablement un grand pas en avant. Pour y parvenir, faisons confiance aux jeunes! Il importe de leur fournir les leviers qui leur manquent aujourd'hui et qui leur permettront de s'exprimer et de donner du sens à leur vie. Cela passe bien évidemment par le sport, la culture, l'école et les mouvements de jeunesse. Traiter l'ensemble de ces dossiers qui nous occupent en Fédération Wallonie-Bruxelles permettra aux jeunes d'évoluer sereinement et de dire adieu au climat d'anxiété qu'ils connaissent actuellement.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – La jeunesse fait face à de grands problèmes de santé mentale qui demandent des interventions énergiques, efficaces et effectives. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit se donner les moyens d'aider les jeunes concrètement dans leur quotidien. Elle doit donner des moyens aux opérateurs qui interviennent auprès des jeunes, qui leur donnent une échappatoire, une bouffée d'oxygène ou une écoute attentive. J'ai parlé des centres PMS et des centres de lutte contre le harcèlement. Je pense aussi au secteur de l'aide à la jeunesse. Or, ce secteur ne peut plus jouer son rôle comme il le voudrait, car le sous-financement est terrible. Il n'a quasiment plus les moyens de faire de la prévention, qui est pourtant essentielle.

C'est sur ce point que le groupe PTB diverge de la position adoptée par le gouvernement. Les moyens manquent. Il faut faire plus que prononcer des belles paroles ou dresser un catalogue de bonnes intentions. Les réponses des ministres ne nous rassurent pas. Tout semble indiquer que le gouvernement ne compte pas investir dans l'enseignement supérieur, le sport ou l'aide à la jeunesse. Mesdames les Ministres, vous avez parlé de synergies, de transversalité, d'intersectionnalité, de convergence, de passerelles et j'en passe. Vous allez donc réorganiser ce qui existe déjà.

Vous avez aussi parlé de visibilité et d'information. Néanmoins, il ne suffit pas de dire aux étudiants qu'il y a quatre psychologues à leur disposition sur le campus. Ce n'est pas cela qui va raccourcir les files d'attente et les délais de trois mois. Il faut renforcer les effectifs dans des secteurs qui sont sous-financés et qui ne peuvent pas fonctionner convenablement.

Savez-vous seulement ce que vit un enfant exclu de son club de football, parce que ses parents ne peuvent pas payer l'inscription? Savez-vous ce que vit un enfant trimballé d'un hôpital à l'autre, parce que les institutions n'ont plus de place pour l'accueillir? Savez-vous ce que vit un étudiant exclu des études, parce qu'il ne parvient pas à réussir ses examens tout en bouclant ses fins de mois? À toutes ces situations concrètes, vous n'apportez pas de réponses concrètes. Il faudra des

moyens et du personnel supplémentaires pour prendre en charge tous ces jeunes qui le demandent et qui en ont besoin. Leur avenir est en jeu!

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Le groupe Ecolo est convaincu que la valeur d'une communauté se mesure à sa capacité de faire grandir ses enfants. La Fédération Wallonie-Bruxelles est une communauté qui rassemble un peu moins de 5 millions de personnes en Wallonie et à Bruxelles. Il s'agit d'une communauté qui s'est bâtie et doit continuer de se bâtir sur des valeurs d'émancipation, de solidarité, de justice sociale; une communauté qui doit faire confiance à sa jeunesse, à qui elle doit offrir espoir, sens et avenir désirable.

Nous, les adultes, les décideurs politiques, avons un défi majeur à relever collectivement dès aujourd'hui: nos enfants et nos jeunes sont de plus en plus malades. Ils sont malades d'angoisse, de peur, de déprime, de perte de sens, de solitude. En effet, les troubles de la santé mentale sont des maladies, avec ce qu'elles engendrent de drames humains terribles.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons la chance d'être au plus près des enfants et des jeunes. Ils sont au cœur de nos politiques. Il est donc de notre devoir d'agir.

À côté de l'accompagnement vers la guérison que nous devons renforcer à tous les étages de la Belgique – et j'ai bien entendu que M. Coppieters sera notre fer de lance en CIM Santé pour les mobiliser –, la prévention est fondamentale et doit monter en puissance. Il faut lever les tabous sur le suicide, en informant mieux sur les différents troubles, comme l'anorexie pour n'en citer qu'un, en faisant mieux connaître les associations et les professionnels qui accompagnent et soignent ces troubles, mais aussi en écoutant mieux les enfants et les jeunes sur leur mal-être. Il s'agit d'agir sur les causes, de ce mal-être en formant mieux nos équipes éducatives dans l'école ou en-dehors, ou encore, en renforçant le lien entre professionnels de la santé et l'école. Il est urgent d'offrir aux jeunes des espaces où ils peuvent s'exprimer librement, sans jugement, où ils sont entourés de personnes formées pour les écouter.

Nous devons aussi reconnaître avec humilité que les professionnels du secteur sont au bord du gouffre. La surcharge de travail, le manque de moyens et l'absence de reconnaissance suffisent à épuiser les meilleures volontés. À eux aussi, nous devons offrir plus de soutien, plus de ressources, car le bien-être de nos jeunes en dépend.

Pour agir sur les causes des maladies mentales et du mal-être qui touchent nos enfants – parfois même très jeunes –, il convient d'en questionner l'origine. La pandémie de la Covid-19 n'a été qu'un révélateur. Parlons d'isolement, de morcellement du lien social, de harcèlement, de violence, d'individualisme, d'essoufflement du collectif, de perte de sens ou encore d'angoisse face à l'avenir de notre planète.

Mesdames et Messieurs les Ministres, la Fédération Wallonie-Bruxelles détient une grande partie des leviers politiques pour construire un projet politique qui fasse sens, protège et inclue les jeunes dans un projet d'avenir. Les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles construisent déjà ce projet qui fait sens. Il vous revient de soutenir et d'épauler leur action. Il vous incombe désormais de gouverner et de maintenir ce cap. Ce rôle incombe particulièrement à vous, Madame la Ministre-Présidente, qui allez devoir imprimer un rythme et fixer une ambition pour éviter qu'il y ait un saupoudrage des moyens et des mesures. En ce sens, un plan transversal serait indispensable en Fédération Wallonie-Bruxelles pour la coordination des différentes mesures, pour avoir une vision globale et pour développer une action générale. Nous avons besoin d'un plan avec des mesures concrètes et mesurables. Nous comptons sur vous, Madame la Ministre-Présidente, pour jouer ce rôle.

Aujourd'hui, nous, membres du groupe Ecolo, sommes déterminés à porter cette cause avec force. La santé mentale est une question sociale, éducative et relationnelle. C'est sur tous les fronts que nous devons agir ensemble et maintenant.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, le débat thématique est clos.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h00.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

## **Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)**

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Simonet, Laanan, Roberty, Lambelin, Hanus et Greco ainsi que par MM. Janssen, Gardier, Lefèbvre, Sahli, Cloquet et Martin;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Morreale, Goffinet et De Rodder ainsi que par MM. Deneef, Dönmez et Kaynak;

– à la ministre Lescrenier, par Mmes Revelo Paredes, Ait Alouha et Pavet;

– à la ministre Galant, par Mmes Vidal, Pavet, Roberty et Özen ainsi que par MM. Mugemangango, Witsel et Devin.

## **Annexe II: Cour constitutionnelle**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation partielle du décret de la Communauté française du 7 décembre 2023 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, introduit par la société de droit néerlandais Netflix International bv;

– le recours en annulation des articles 3, §§ 1<sup>er</sup> et 2, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup> et 10<sup>o</sup>, 4, alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> à 6<sup>o</sup>, 7, §§ 1<sup>er</sup> et 2, 8, 9, § 1<sup>er</sup>, 11, 12, 16, 17, 23, 35, § 1<sup>er</sup>, alinéa 3, et 42, ainsi que des annexes, de l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, introduit par H.B. et autres ;

– le recours en annulation de l'article 35 de la loi du 15 janvier 2024 relative à l'approche administrative communale, à la mise en place d'une enquête d'intégrité communale et portant création d'une Direction chargée de l'évaluation de l'intégrité pour les pouvoirs publics, introduit par l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains;

– le recours en annulation des articles 62 et 67 de la loi du 18 janvier 2024 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme III, introduit par la SA Derby;

– le recours en annulation partielle de l'article 2 du décret de la Région flamande du 22 décembre 2023 modifiant le décret du 25 avril 2014 relatif au permis d'environnement, en ce qui concerne l'introduction de mesures transitoires pour les permis dans le cadre de l'Approche programmatique de l'azote,

introduit par J.S. ;

– le recours en annulation partielle de l’ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 1<sup>er</sup> février 2024 relative à l’hébergement touristique, introduit par W.D. et autres;

– les recours en annulation de l’article 10 de l’ordonnance de la Commission communautaire commune du 22 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de santé, d’aide aux personnes et de prestations familiales, introduits par la SA Aedifica et autres;

– le recours en annulation de l’article 18 de la loi du 2 juin 2024 modifiant la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations de sécurité, attestations de sécurité, avis de sécurité et au service public réglementé et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitements de données à caractère personnel, en ce qu’il insère l’article 48 dans la loi du 11 décembre 1998, introduit par la Centrale générale du personnel militaire et autres;

– le recours en annulation des articles 19 et 20 de l’ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2024 modifiant le Code bruxellois du logement et le Code des droits d’enregistrement, d’hypothèque et de greffe en vue d’organiser l’enregistrement régional des baux d’habitation, introduit par le Conseil des ministres;

– le recours en annulation de l’article 13, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, seconde phrase, § 2, alinéa 2, seconde phrase, et § 8, du décret et ordonnance conjoints de la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune des 25 janvier 2024 et 1<sup>er</sup> février 2024 relatifs à la transition numérique des autorités publiques, introduit par l’ASBL Lire & Écrire Bruxelles et autres ;

– le recours en annulation partielle de l’article 113 du décret flamand du 26 avril 2024 « modifiant divers décrets, en ce qui concerne la mise en œuvre du Décret-cadre Maintien flamand du 14 juillet 2023 » (annulation de l’article 40, § 9, du décret flamand du 4 avril 2014 « relatif à l’organisation et à la procédure de certaines juridictions administratives flamandes »), introduit par H.B et autres;

– le recours en annulation des articles 5, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>, et 10 de la loi du 16 juin 2024 modifiant la loi du 11 décembre 1998 portant création d’un organe de recours en matière d’habilitations, d’attestations et d’avis de sécurité, introduit par la Centrale générale du personnel militaire » autres;

– le recours en annulation et la demande de suspension du décret de la

Région flamande du 19 avril 2024 relatif à l'opérationnalisation d'un Régulateur flamand des services d'utilité publique, introduits par le service autonome doté de la personnalité juridique *Vlaamse Regulator voor de Elektriciteits- en Gasmarkt* et P.R.;

– le recours en annulation partielle et la demande de suspension partielle de l'article 43 de la loi du 15 mai 2024 portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses II (remplacement de l'article 479 du Code d'instruction criminelle), introduits par L. VC et B. VT.;

– le recours en annulation partielle de la loi du 6 février 2024 « modifiant la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient et modifiant les dispositions en matière de droits du patient dans d'autres lois en matière de santé », introduit par l'ASBL « Association Professionnelle des Psychologues cliniciens de la Parole et du Langage » et autres ;

– le recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 26 avril 2024 modifiant le décret «Reconnaissance des Communautés religieuses locales» du 22 octobre 2021», introduit par l'ASBL Association internationale Diyanet de Belgique et autres;

– le recours en annulation des articles 10, 18 et 20 de la loi du 25 décembre 2023 modifiant la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données, introduit par l'ASBL Ligue des droits humains;

– le recours en annulation de l'article 121 de la loi du 15 mai 2024 portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses II (remplacement de l'article 21 de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire), introduit par P. M. et autres;

– le recours en annulation de la loi du 15 mai 2024 instaurant un service citoyen, introduit par le gouvernement flamand ;

– les recours en annulation des articles 7, 8, 9, 10 et 54 de la loi du 18 janvier 2024 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme III, introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et autres;

– l'arrêt du 10 juillet 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article L1215-22, § 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que, lorsqu'une autorité suspend préventivement avec retenue de traitement un membre du personnel qui fait l'objet de poursuites pénales et qu'elle ne lui inflige ensuite aucune sanction disciplinaire pour la seule raison qu'il est admis à la pension avant l'issue de

la procédure pénale qui était nécessaire pour établir la matérialité des faits reprochés, cette disposition impose à l'autorité de lui rembourser les retenues de traitement, sans que l'autorité puisse déterminer, à l'issue de cette procédure pénale, la décision disciplinaire qu'elle aurait prise si le membre du personnel concerné n'avait pas été admis à la pension;

– l'arrêt du 4 juillet 2024 par lequel la Cour annule l'article 153, 5°, de la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social », en ce qu'il ne prévoit pas de régime transitoire pour les personnes qui ont légalement acquis et enregistré avant le 13 juin 2017 une arme à feu interdite autre que semi-automatique, ou une arme à feu soumise à autorisation, qui a été transformée pour servir uniquement au tir de munitions à blanc au sens de l'article 3, § 4, de la loi du 8 juin 2006 « réglant des activités économiques et individuelles avec des armes.